

DEPARTEMENT ECONOMIE

~ MAITRISE OPTION : « *Macroéconomie et Modélisation* » ~

4^{ème} ANNEE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE
MAITRISE ES SCIENCES ECONOMIQUES

**LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE PAR LE CREDIT
BANCAIRE :**

Cas de Madagascar de 2005 à 2009

Impétrant : HARIMONJANANTENAINA Félicie

Membres du Jury

Encadreur : Monsieur ANDRIAMASIVELO Jean Christophe

Examineur : Monsieur RANDRETSA Maminavalona

Soutenu le 25 novembre 2010

Année 2010

DEPARTEMENT ECONOMIE

~ MAITRISE OPTION : « *Macroéconomie et Modélisation* » ~

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE
MAITRISE ES SCIENCES ECONOMIQUES

**LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE PAR LE CREDIT
BANCAIRE :**

Cas de Madagascar de 2005 à 2009

HARIMONJANANTENAINA Félicie

Année 2010

Dédicace

Au Seigneur Tout Puissant pour son Amour et sa Grâce

infinis à mon endroit,

A ma grande famille pour son soutien,

Je dédie ce travail

Remerciements

Tant pour la rédaction que pour la révision de ce travail, j'ai bénéficié des contributions de nombreuses personnes. Je voudrais, à l'heure où j'achève ce travail, exprimer mes chaleureux remerciements à l'endroit de tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation.

Ces remerciements s'adressent tout d'abord à tous les enseignants du département Economie de la Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion, et de Sociologie de l'Université d'Antananarivo, et plus particulièrement :

- à Monsieur RANOVONA ANDRIAMARO, Doyen de la FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE, DE GESTION ET DE SOCIOLOGIE ;
- à Monsieur FANJAVA REFENO, Chef du dit département, pour son souci constant d'offrir à notre formation un label de qualité ;
- à Monsieur ANDRIAMASIVELO Jean Christophe, mon encadreur, qui a renoncé à une partie de son temps précieux pour relire ce travail en vue de son amélioration ;
- à Monsieur RAJAONAH Liva, professeur d'informatique du dit département, non seulement pour la documentation et les conseils de recherche, mais aussi pour l'assistance tant matérielle que morale dont il n'a cessé de me combler pendant toutes les étapes ayant conduit à la réalisation de ce travail ;
- à Monsieur RAZATO RARIJAONA Simon, responsable administratif du Centre d'Etudes Economiques, pour la documentation.

Ma profonde reconnaissance va également à l'endroit de Madame Tahiry RAKOTOARIMANANA, attachée de direction au service de la direction de la réglementation des études de la CSBF, ainsi qu'à l'endroit de Madame Lanto RASOANIRINA, chef de service à la direction du contrôle sur pièces de la CSBF, sans oublier Madame Lantosa Lucia RAMIHAJARIVONY, assistante de direction à la CSBF pour m'avoir reçue chaleureusement et pour m'avoir fourni une assez énorme documentation.

Pour leur assistance dans la recherche documentaire et, parce qu'ils ont toujours partagé beaucoup d'intérêt à discuter avec moi sur ce travail, je remercie tous mes camarades de classe et ami(e)s et plus particulièrement RANDRIANASOLO Jacky Roger et tous les membres du groupe 34.

Qu'il me soit enfin permis d'exprimer ma sincère gratitude à bien d'autres, dont les noms n'ont pas pu être cités ici, et qui m'ont soutenu depuis. Merci infiniment !

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 2.3.1.(1) : Passif et capitaux propres

Tableau 2.3.2.(1) : Actif

Tableau 3.3.1.(1) : Evolution des taux moyens pondérés par nature et par terme des emplois bancaires en pourcentage

Tableau 3.3.2.(1) : Evolution des taux moyens pondérés des dépôts du système bancaire en pourcentage

Tableau 4.3.1.(1) : Le taux de transformation des dépôts en crédits

Figure 1.1.1.1.(1) : Classification de l'épargne

Figure 1.2.1.2.(1) : Représentation des éléments du bilan d'une banque

Figure 3.1.(1) : L'évolution des crédits à l'économie (années 2003-2004-2005)

Figure 3.1.(2) : L'évolution des crédits bancaires (années 2004-2005-2006)

Figure 3.1.(3) : L'évolution des crédits bancaires (années 2005-2006-2007)

Figure 3.1.(4) : L'évolution des crédits bancaires (années 2006-2007-2008)

Figure 3.1.(5) : L'évolution des crédits bancaires (années 2007-2008-2009)

Figure 3.2.1.(1) : L'évolution des crédits de fonctionnement (années 2004–2005)

Figure 3.2.1.(2) : L'évolution des crédits de fonctionnement (années 2005–2006)

Figure 3.2.1.(3) : L'évolution des crédits de fonctionnement (années 2006–2007)

Figure 3.2.1.(4) : L'évolution des crédits de fonctionnement (années 2007–2008)

Figure 3.2.1.(5) : L'évolution des crédits de fonctionnement (années 2008–2009)

Figure 3.2.2.(1) : L'évolution des crédits à long et moyen terme (années 2003-2004-2005)

Figure 3.2.2.(2) : L'évolution des crédits d'investissement (années 2005-2006)

Figure 3.2.2.(3) : L'évolution des crédits d'investissement (années 2006-2007)

Figure 3.2.2.(4) : L'évolution des crédits d'investissement (années 2007-2008)

Figure 3.2.2.(5) : L'évolution des crédits d'investissement (années 2008-2009)

LISTE DES ACRONYMES

APB	: Association Professionnelle des Banques
APEC	: Association Professionnelle des Etablissements de Crédit
ARO	: Assurances et Réassurances Omnibranches
AVG	: Assurance – Vie – Groupe
BCM	: Banque Centrale de Madagascar
BFV-SG	: Banky Fampandrosoana ny Varotra – Société Générale
BICM	: Banque Internationale Chine Madagascar
BMOI	: Banque Malgache de l’Océan Indien
BNI-CA	: Banque Nationale de l’Industrie – Crédit Lyonnais
BNM	: Banque Nationale Malgache
BNP	: Banque Nationale de Paris
BOA	: Bank Of Africa
BTA	: Bon de Trésor par Adjudication
BTM	: Bankin’ny Tantsaha Mpamokatra
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CEM	: Caisse d’Epargne de Madagascar
CMB	: Compagnie Malgache de Banque
CNaPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNC	: Comité National de Crédit
CSBF	: Commission de Supervision Bancaire et Financière
FFOM	: Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces
FMI	: Fonds Monétaire International
FPD	: Fonds propres disponibles
GAB	: Guichets Automatiques des Banques
IMF	: Institution de Micro Finance
MAMA	: Mutuelle d’assurances MAlagasy
MCA	: Millenium Challenge Account
MCB	: Mauritius Commercial Bank
OCC	: Ouverture de Crédit en Compte courant
OCDE	: Organisation pour le Commerce et le Développement Economique
PIB	: Produit Intérieur Brut
SBM	: State Bank of Mauritius Madagascar
SFOM	: Société Financière d’Outre-Mer
SGR	: Société Générale de Recouvrement
SOFIRE	: Société Financière de Recouvrement
UCB	: Union Commercial Bank

GLOSSAIRE

Chèque : écrit par lequel le client (tireur) d'une banque donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer une certaine somme à une personne qu'il désigne (bénéficiaire).

Compte : représentation chiffrée des opérations intervenues entre le banquier et son client. C'est un instrument de constatation des créances et des dettes d'un client.

Crédit à court terme : crédit accordé aux entreprises pour donner aux activités commerciales ou agricoles le cycle désirable. Il peut durer jusqu'à deux ans.

Crédit à long terme : crédit destiné à financer des investissements dont les conséquences bénéfiques n'apparaîtront que progressivement et ne seront totales qu'après un certain nombre d'années. Il peut atteindre dix voire même trente ans.

Crédit à moyen terme : subdivision de crédit à long terme. La distinction est justifiée par ses modalités d'octroi, son domaine se situe entre deux à sept ans.

Crédit-bail mobilier ou leasing : opération de crédit à moyen terme ou long terme qui se réalise par la combinaison de techniques contractuelles. Dans ce cas, un client s'adresse à une entreprise de crédit-bail pour obtenir un matériel d'équipement s'il ne peut pas payer au comptant et dont il n'attend pas acquérir la propriété, au moins dans l'immédiat. L'entreprise achète le matériel décrit par le client pour le donner en location à celui-ci. Le contrat de location est conclu pour une durée relativement longue, généralement de trois à dix ans en fonction de l'importance du bien loué et la durée normale de son amortissement fiscal. Il est irrévocable pour les deux parties. Le locataire doit entretenir le bien et l'assurer ; il lui est en principe interdit de le sous-louer. Le contrat fait naître en même temps, à la charge du bailleur, une promesse unilatérale de vente au profit du locataire.

Crédit de faisance valoir : crédit destiné à financer les charges d'exploitation, c'est un crédit à court terme (trois à douze mois suivant le cycle de production). Il est remboursable par les recettes d'exploitation.

Crédit documentaire ou Crédoc : engagement écrit pris par une banque (banque émettrice) et remis au vendeur (bénéficiaire) à la demande et conformément aux instructions de l'acheteur (donneur d'ordre) d'opérer un règlement, soit en effectuant un paiement, soit en acceptant ou en négociant des effets de

commerce jusqu'à concurrence d'un montant spécifié, ceci dans un délai déterminé et sur présentation de documents prescrits. Il s'agit d'une promesse donnée par un banquier à un exportateur étranger selon laquelle le montant de sa créance lui sera réglé, pourvu qu'il apporte, à l'aide des documents énumérés, la preuve de l'expédition des marchandises à destination du pays importateur.

Dépôt : c'est un contrat par lequel, d'une part, le banquier se procure des fonds auprès du public et, avec lesquels il consentira des crédits, et par lesquels le déposant devient un simple créancier du banquier.

Escompte : opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition de son client, sous déduction des intérêts, le montant d'une remise d'effets qui lui sont cédés en pleine propriété. Le banquier est remboursé normalement à échéance, par l'encaissement des effets. Il a la possibilité de retrouver la disponibilité de ses fonds avant échéance en se faisant à son tour réescompter auprès de la Banque Centrale.

Lettre de change ou traite : écrit par lequel une personne appelée « *tireur* » donne ordre à une autre personne appelée « *tiré* » de payer une somme déterminée à vue ou à une certaine date, à une tierce personne appelée « *bénéficiaire* » ou à l'ordre de cette dernière.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I^{ère} Partie : APPROCHE THEORIQUE DU SYSTEME BANCAIRE

Chapitre 1 : LE SECTEUR BANCAIRE ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

- 1.1. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME BANCAIRE
- 1.2. LE MECANISME DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE A TRAVERS LE SYSTEME BANCAIRE
- 1.3. LES INSTRUMENTS MIS EN ŒUVRE PAR LE SECTEUR BANCAIRE

Chapitre 2 : LE SECTEUR BANCAIRE MALGACHE

- 2.1. EVOLUTION DU SECTEUR BANCAIRE MALGACHE
- 2.2. LES PRODUITS FINANCIERS DU SECTEUR BANCAIRE ET LEURS RÔLES DANS L'ECONOMIE
- 2.3. LA SITUATION DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE MADAGASCAR EN 2009

II^{ème} Partie : APPROCHE ANALYTIQUE

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CREDIT BANCAIRE DANS L'ECONOMIE MALGACHE : 2005-2009

- 3.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION GLOBALE DU CREDIT BANCAIRE
- 3.2. ANALYSE DE L'EVOLUTION PAR NATURE ET PAR DESTINATION DU CREDIT BANCAIRE
- 3.3. L'EVOLUTION DES TAUX BANCAIRES EN 2009 PAR RAPPORT A 2008

Chapitre 4 : LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE L'OCTROI DE CREDIT BANCAIRE

- 4.1. LE CREDIT BANCAIRE STIMULE LA CROISSANCE ECONOMIQUE
- 4.2. LE CREDIT BANCAIRE GENERE L'INFLATION
- 4.3. ANALYSE FFOM ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

INTRODUCTION

Tout agent économique disposant d'épargne et désireux de l'utiliser en finançant une activité économique dispose actuellement de deux moyens principaux : soit il acquiert des titres émis par cette entreprise sur un marché financier, soit il confie cette épargne à un intermédiaire financier spécialisé dans les crédits aux entreprises, moyennant un taux d'intérêt. L'intermédiation financière apparaît de fait comme une activité économique essentielle organisant les transferts d'épargne à destination du système productif. Qu'on songe, pour s'en persuader, à la difficulté d'organiser de tels transferts en l'absence d'un système bancaire efficace. Il nous a paru nécessaire d'opter pour le thème « LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE PAR LE CREDIT BANCAIRE : CAS DE MADAGASCAR DE 2005 A 2009 » car l'intermédiation financière participe à l'accroissement de l'efficacité et du dynamisme de l'économie.

En effet, les banques constituent des intermédiaires financiers majeurs à Madagascar, celles-ci étant des entreprises qui rendent divers services de natures très différentes, concernant la monnaie et les valeurs mobilières. Outre le rôle presque passif qui consiste à recevoir, garder et payer, les banques agissent aussi comme intermédiaires entre prêteurs et emprunteurs de capitaux. Le détenteur d'une somme d'argent liquide, supérieure à ses besoins immédiats la garderait bien souvent inemployée, le banquier la lui emprunte pour la prêter à l'entrepreneur. Ce mécanisme demeure crucial pour la croissance économique, du fait que le secteur bancaire constitue un véritable carrefour des capitaux au sein duquel offreurs et demandeurs se rencontrent. C'est ce qui nous a incité à voir en profondeur les activités bancaires et leur contribution réelle au financement de l'économie.

Ainsi, les questions suivantes se posent : « Le secteur bancaire malgache joue-t-il un rôle important dans l'économie malgache ? Le crédit bancaire contribue-t-il réellement au financement des activités économiques ? ». Afin de pouvoir répondre à ces questions, le présent travail mène les analyses sous l'angle des différents éléments qui constituent le bilan des institutions bancaires, à savoir les dépôts et les crédits. Nombreux sont les économistes qui ont déjà mené une étude similaire, notamment Schumpeter, King et Lévine, etc. Ces derniers, en étudiant les agrégats macroéconomiques, cherchaient à comprendre la causalité entre développement du secteur bancaire et la croissance économique, tandis que notre étude sera orientée vers les différents types de déposants en amont et les directions

des crédits octroyés en aval tout en considérant le taux d'intérêt qui est un des facteurs influençant sur le crédit bancaire afin de démontrer que le crédit octroyé par le secteur bancaire contribue au financement de l'économie.

Dans le cadre de notre étude, l'approche méthodologique ci-après est adoptée : d'une part, la recherche documentaire qui se subdivise en deux catégories, à savoir la recherche d'articles économiques sur différents sites de la toile et la recherche bibliographique concernant différents ouvrages, études et rapports disponibles au sein de divers centres de documentation ; d'autre part, les entretiens avec les responsables des établissements tels que la Commission de Supervision Bancaire et Financière, l'Institut National de la Statistique, et la Banque Centrale de Madagascar.

Notre ouvrage se divisera en deux grandes parties. La première partie plutôt théorique sur le système bancaire, apportera davantage d'explication sur le financement de l'économie en partant du secteur bancaire en général vers le cas du secteur bancaire malgache en particulier. La deuxième partie, approche plus analytique de la situation est plutôt axée à des analyses de l'évolution du crédit bancaire dans l'économie malgache aboutissant à diverses interprétations et à des recommandations visant à renforcer la contribution du secteur bancaire dans le financement de l'économie.

1^{ère} Partie : APPROCHE THEORIQUE DU SYSTEME BANCAIRE

Chapitre 1 : LE SECTEUR BANCAIRE ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Les modalités de financement de l'économie passent généralement par un intermédiaire financier dont la fonction principale est de faire des opérations financières. Le secteur bancaire est l'intermédiaire financier le plus connu. Sa fonction consiste à utiliser les sommes déposées par les épargnants pour financer les emprunts des emprunteurs. Outre leur fonction d'intermédiation financière, les banques jouent un rôle primordial pour la bonne marche de l'économie. Elles facilitent les achats de biens et services en autorisant les gens à émettre des chèques garantis par leurs dépôts. Certes, le secteur bancaire se trouve au cœur de l'activité économique d'un pays. Ainsi, une série de questions se pose : Comment fonctionne le système bancaire ? Comment se présente le mécanisme de financement de l'économie à travers le secteur bancaire ? Quels sont les instruments mis en œuvre par le secteur bancaire ? Ces trois questions feront l'objet de ce premier chapitre.

1.1. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME BANCAIRE

Pour stimuler la croissance économique et pour améliorer le niveau de vie à long terme, il est nécessaire d'encourager l'épargne et l'investissement, d'où l'importance d'un système financier. Ce dernier a donc pour fonction, non seulement de mobiliser l'épargne, mais aussi d'allouer l'épargne collectée de manière efficace. Pour cela, la réglementation du système bancaire a été mise en place.

1.1.1. LA MOBILISATION DE L'EPARGNE

L'essor financier s'accompagne du développement de l'aptitude du système financier à remplir son rôle majeur qui est l'intermédiaire financier. Le processus que celui-ci met en jeu implique « *la collecte des économies d'une multitude d'épargnants et leur orientation vers un nombre beaucoup plus petit, mais encore substantiel,*

d'investisseurs. A quelques rares exceptions près, les ménages sont les seuls épargnants nets dans les pays en développement. »¹

Avant, les activités d'intermédiation tendent, pour une part prépondérante, à se concentrer dans les banques commerciales, mais avec le développement économique, on assiste à l'apparition de nouvelles formes d'intermédiation financière, qui assurent progressivement une part grandissante de la fonction d'intermédiaire. Citons notamment les institutions de microfinance, les sociétés d'assurance et les fonds de retraite.

Cette étude passe en revue le rôle de l'épargne dans le développement économique et la nécessité d'un système financier efficace apte à augmenter la mobilisation de l'épargne, à savoir les banques.

1.1.1.1. CLASSIFICATION DE L'EPARGNE

Définir le terme « *épargne* » revient à analyser le comportement d'une entreprise ou d'un ménage à propos de l'utilisation de son revenu. Par définition, l'épargne est la « *fraction du revenu individuel ou national qui n'est pas affectée à la consommation mais mise en réserve* »².

De par cette définition, on peut conclure que :

- d'une part, l'épargne est constituée d'une valeur non affectée à la consommation, c'est la part du revenu net non affectée aux dépenses de consommation. Cet aspect de l'épargne induit la notion de « résidu » car l'épargne, c'est ce qui reste du revenu quand les besoins sont satisfaits.
- D'autre part, la définition de l'épargne induit également la notion de « *réserve* » issue d'une action « consciente et voulue ». C'est cette « attitude volontariste » dans l'épargne qui conduit l'agent économique à renoncer à la consommation immédiate.

¹ GILLIS Malcolm, H. PERKINS Dwight , ROEMER Michael, R. SNODGRASS Donald, « *Economie du développement* », Editions De Boeck & Larcier s.a., De Boeck Université, Paris Bruxelles 1998.

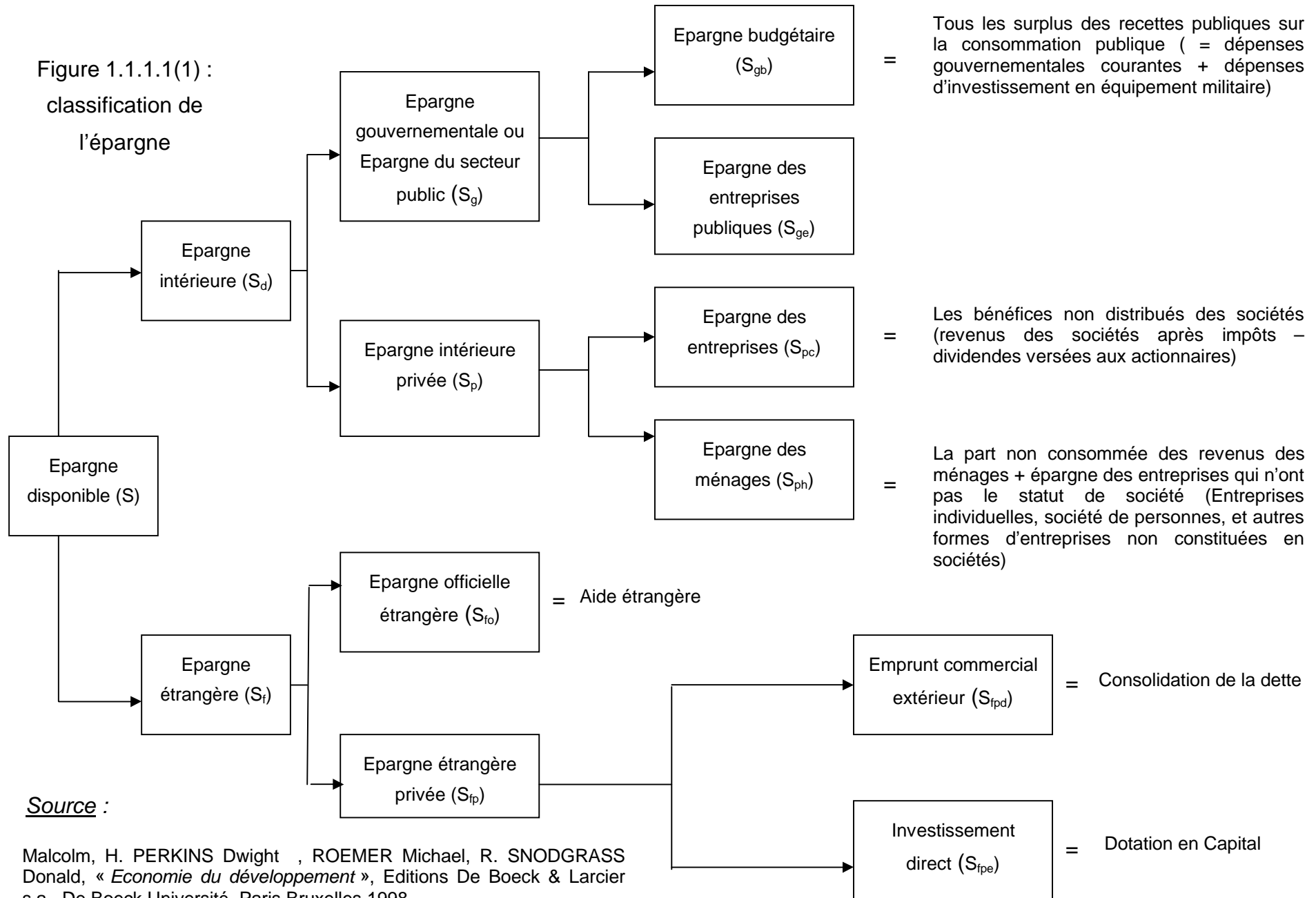
² Le Petit Larousse de Poche,

Par conséquent, de cette définition de l'épargne, on peut en déduire que plus le revenu augmente, plus aussi la propension à épargner augmente³. Les entreprises et les ménages affectent une partie de leur budget à l'épargne que les institutions financières vont mobiliser afin de pouvoir augmenter leur ressources.

Les pays en développement ont réussi à financer leurs investissements en accentuant une politique de mobilisation de l'épargne orientée vers l'épargne en provenance de diverses sources : intérieures et étrangères, privées et publiques. Le schéma de la page suivante montre une classification simplifiée de l'épargne.

³ Dans la théorie de Keynes, la propension à épargner est la part consacrée à l'épargne.

Figure 1.1.1.1(1) :
classification de
l'épargne



Source :

Malcolm, H. PERKINS Dwight , ROEMER Michael, R. SNODGRASS Donald, « Economie du développement », Editions De Boeck & Larcier s.a., De Boeck Université, Paris Bruxelles 1998.

Pour résumer, la totalité de l'épargne disponible s'écrit :

$$\begin{aligned} S &= S_d + S_f \\ &= (S_g + S_p) + (S_{fo} + S_{fp}) \end{aligned}$$

La réserve totale de l'épargne disponible (S) représente la somme de l'épargne intérieure (S_d) et de l'épargne étrangère (S_f). On peut ventiler l'épargne intérieure en deux éléments : l'épargne gouvernementale ou du secteur public (S_g) et l'épargne intérieure privée (S_p). L'épargne étrangère prend également deux formes essentielles : l'épargne officielle étrangère (S_{fo}) et l'épargne étrangère privée (S_{fp}).

Mais afin d'appréhender les politiques d'épargne, on peut encore décomposer l'épargne de la manière suivante :

$$S = [(S_{gb} + S_{ge}) + (S_{pc} + S_{ph})] + [S_{fo} + (S_{fpd} + S_{fpe})]$$

L'épargne gouvernementale est essentiellement constituée de l'épargne budgétaire (S_{gb}) et de l'épargne des entreprises publiques (S_{ge}). L'épargne intérieure privée provient également de deux sources : l'épargne des entreprises (S_{pc}) et celle des ménages (S_{ph}). De même pour l'épargne étrangère privée on distingue l'emprunt commercial extérieur (S_{fpd}) et l'investissement direct (S_{fpe}).

Outre le niveau du revenu individuel, le potentiel en ressources naturelles et la composition sectorielle du PIB, le recours aux diverses sources d'épargne varie aussi en fonction de la nature des politiques de mobilisation de l'épargne adoptées.

Prenons le cas des épargnes intérieures privées. Pour analyser les facteurs déterminants de l'épargne intérieure privée, il est indispensable d'étudier le comportement des ménages et des entreprises en matière d'épargne.

En ce qui concerne le comportement des ménages, quatre explications sont possibles⁴ :

- L'hypothèse keynésienne sur le revenu absolu initiée par le célèbre économiste John Maynard Keynes dans les années 30. Cette hypothèse stipule que l'épargne des ménages dépend directement de leurs revenus courants disponibles⁵. La propension à épargner une partie des revenus courants disponibles augmente

⁴ GILLIS Malcolm, H. PERKINS Dwight , ROEMER Michael, R. SNODGRASS Donald, « *Economie du développement* », Editions De Boeck & Larcier s.a., De Boeck Université, Paris Bruxelles 1998.

⁵ Revenu des ménages après paiement des impôts directs.

avec les revenus. Ce rapport entre l'épargne et le revenu se présente de la manière suivante :

$$S = a + sY^d$$

où S = épargne, Y^d = revenu disponible, a = constante ($a < 0$), et s = propension marginale à épargner ($0 < s < 1$).

La constante « a » est représentée par une valeur négative du fait qu'à de faibles niveaux de revenus, l'épargne sera négative.

Cette hypothèse keynésienne ne tient pas sur le long terme, elle décrit le comportement de l'épargne sur le court terme.

- L'hypothèse sur le revenu relatif qui soutient que la consommation, et par conséquent l'épargne, dépend non seulement des revenus courants mais aussi des niveaux antérieurs de revenus et des habitudes de consommation passées. Cette notion a été représentée par l'économiste de Harvard, James Duesenberry à la fin des années 40 dans « *Hypothèses de Duesenberry* » et peut s'exprimer ainsi :

$$C_1 = a + (1 - s) \cdot Y_1^d + bC_h$$

Où C_1 = consommation pendant la période 1, Y_1^d = revenus pendant la période 1, C_h = haut niveau de consommation antérieure, $0 < s < 1$ et $0 < b < 1$.

En appliquant cette hypothèse, on constate que la fonction de consommation (épargne) à court terme dans une économie tend à monter en dents de scie sur le long terme suite à une croissance des revenus. A long terme, les consommateurs adaptent leurs habitudes de dépenses à des niveaux de consommation supérieurs, par contre à court terme, en cas de baisse ou de hausse temporaire de leurs revenus, ils ne veulent pas réduire, et augmentent lentement, leurs niveaux de consommation.

- L'hypothèse du revenu permanent formulé par Milton Friedman dans les années 50 à l'Université de Chicago. Dans cette hypothèse, il y a deux éléments constituant le revenu : le *revenu permanent*⁶ et le *revenu transitoire*⁷. Le revenu normal ou permanent tend à la stabilité sur une longue période. En effet, les

⁶ « C'est le produit de la richesse, et notamment des actifs issus du capital matériel et du capital humain (éducation, etc.) à la disposition du ménage ». Economie du développement, p.400.

⁷ « C'est un revenu inattendu, exceptionnel, tels ceux que génèrent l'évolution de la valeur des actifs, la modification des prix relatifs, les gains de la loterie nationale et autres mannes imprévisibles ». Economie du développement, p.400.

individus consomment une proportion constante du revenu permanent, proche de 100% de celui-ci et épargne 100% de tout revenu transitoire.

L'hypothèse sur le revenu permanent se formule comme suit :

$$S = a + b_1 Y_p + b_2 Y_t$$

où S = épargne, a = une constante, Y_p = revenu permanent, et Y_t = revenu transitoire avec $b_1 = 0$ et $b_2 = 1$ ce qui signifie que toute l'épargne provient du revenu transitoire, lequel est totalement épargné.

D'autres versions de l'hypothèse sur le revenu permanent soutiennent que l'épargne tiré du revenu permanent est constante pendant la vie d'un individu, mais peut être positive et qu'en dépit de la forte propension à épargner le revenu transitoire, celui-ci ne le sera pas automatiquement dans sa totalité. Dans ce cas, on a : $0 < b_1 < b_2 < 1$.

- La théorie de classe de l'économiste britannique Nicholas Kaldor selon laquelle les habitudes de consommation, et donc de l'épargne, se distinguent fortement suivant la classe économique. Les travailleurs⁸ sont réputés avoir une propension à épargner nettement inférieure à celle des capitalistes⁹. Cette hypothèse « classe-épargne » se présente comme suit :

$$S = S_w L + S_c P$$

où S_w = propension des travailleurs à épargner une partie des revenus qu'ils tirent du travail, S_c = propension des capitalistes à épargner une partie des revenus qu'ils tirent de la propriété, L = revenus du travail, P = revenus de la propriété, et $0 < S_w < S_c < 1$.

Pour ce qui est du comportement des entreprises en matière d'épargne, vu que les entreprises occupent une place secondaire, les pressions et les incitations à entreprendre y sont moins nombreuses. Qui crée une firme dans le secteur privé vise essentiellement à limiter la responsabilité des propriétaires de l'Entreprise aux montants investis dans l'affaire et à faciliter le financement de celle-ci par l'émission de parts de capital (actions).

⁸ ceux qui tirent l'essentiel de leurs revenus de leur travail.

⁹ Ceux qui reçoivent avant tout des revenus de la propriété (profits, intérêts, rentes).

1.1.1.2. QUELS ROLES JOUE L'EPARGNE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ?

L'accumulation du capital, considérée comme condition préalable à la croissance économique, est l'un des traits communs des théories de la croissance. Ainsi, une part importante du processus de l'accumulation de capitaux est formée par les économies individuelles et les économies des ménages. Dans une large mesure, l'épargne détermine le taux de croissance de la productivité et du revenu. En effet, un taux d'épargne intérieure approprié est essentiel afin d'atteindre une croissance économique durable dans les pays en développement.

La mobilisation de l'épargne est maintenant considérée comme un facteur crucial du développement solide de marchés financiers.

Pour que les possibilités d'épargne existent, même parmi les exploitants les plus pauvres, il faut :

- la tarification des comptes d'épargne à des taux d'intérêt positifs réels (intéressants taux d'intérêt sur les épargnes) ;
- la promotion active et la publicité, particulièrement destinées aux détenteurs de petits comptes ;
- l'augmentation des heures d'ouverture des guichets et l'offre de meilleurs services aux épargnants ;
- la présentation d'une gamme plus étendue des produits des comptes d'épargne ;
- l'automatisation des opérations de caisse ;
- l'amélioration des équipements de bureau pour rehausser leur image populaire.

1.1.2. REGLEMENTATION ET DEREGLEMENTATION DU SYSTEME BANCAIRE

Au cours de ces dernières années, l'activité bancaire a été soumise à une évolution des cadres réglementaires. L'évolution profonde de la réglementation bancaire induit des changements dans les comportements bancaires. Dans ce cas, il est donc utile d'examiner les aspects de la réglementation bancaire.

1.1.2.1. LA CONVENTION DE BALE

- Les accords de Bâle et le Ratio Cooke

En 1988, les premiers « Accords de Bâle » ont été publiés par le *comité de Bâle*, composé des gouverneurs des banques centrales de 13 pays de l'OCDE. C'est un ensemble de recommandations dont le pivot est la mise en place d'un *ratio* minimal de fonds propres par rapport à l'ensemble des crédits accordés, le *ratio Cooke*¹⁰. Ainsi sont définies les notions de fonds propres réglementaires et d'ensemble d'engagements de crédits dont le rapport ne doit pas être inférieur à 8% dans les propositions des accords de Bâle.

- Les accords de Bâle II et le ratio Mc Donough

La grande limite du ratio Cooke, et donc des réglementations issues des premiers accords de Bâle, est liée à la définition des engagements de crédit. Le montant du crédit distribué, incluant et la qualité de l'emprunteur et le risque de crédit qu'il représente, étant la principale prise en compte. En 2004, le Comité de Bâle a proposé un nouvel ensemble de recommandations au terme duquel sera défini un nouveau ratio de solvabilité, une mesure plus pertinente du risque de crédit, le ratio Mc Donough¹¹.

Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois piliers¹² à savoir : l'exigence de fonds propres (ratio de solvabilité de Mc Donough), la procédure de surveillance de la gestion des fonds propres et la discipline du marché (transparence dans la communication des établissements).

Tout d'abord, l'exigence de fonds propres affine l'accord de 1988 et cherche à rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les établissements financiers. Cette exigence fait passer d'un ratio Cooke où :

¹⁰ Ce ratio tient du nom de Peter Cooke, un directeur de la banque d'Angleterre qui avait été un des premiers à proposer la création du Comité de Bâle et fut son premier président.

¹¹ Du nom du président du Comité de Bâle à ce moment-là, William J. Mc Donough.

¹² Terme employé explicitement dans le texte des accords.

Fonds propres réglementaires > 8% des risques de crédit

à un ratio Mc Donough où :

Fonds propres réglementaires > 8% des (risques de crédits (85%) +risques de marché (5%) +risques opérationnels (10%)).

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur fasse défaut ou que sa situation économique se dégrade au point de dévaluer la créance que l'établissement détient sur lui, tandis que le risque du marché est le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises suite à des variations de prix (cours, taux) sur le marché. Enfin, le risque opérationnel c'est le risque de perte liée à des processus opérationnels, des personnes ou des systèmes inadéquats ou défaillants ou à des événements externes.

Ensuite, le processus de surveillance prudentielle renforce le pouvoir des autorités de régulation et leur donne latitude, entre autres, de majorer les exigences capital réglementaires en cas de nécessité.

Enfin la discipline de marché décrit l'ensemble des documents qui concernent principalement le calcul des fonds propres et l'exposition aux risques de l'établissement et que les banques doivent rendre publics afin de se conformer à la réglementation.

1.1.2.2. LA REGLEMENTATION BANCAIRE

La réglementation bancaire a été fondée pour garantir la stabilité du système bancaire. En effet, la lutte contre la faillite des banques et l'amélioration de leur fonctionnement constituent l'objectif fondamental des autorités monétaires. La réglementation bancaire, qualifiée de filet de sécurité, se présente comme un mécanisme indispensable pour la surveillance des établissements de crédits, pour prévenir le risque systémique et éviter ainsi une lourde crise de l'économie dans son ensemble.

A Madagascar, les principaux aspects de la réglementation bancaire¹³ sont :

- La règle de représentativité du capital minimum qui stipule que tous les établissements doivent disposer de fonds propres disponibles (FPD) d'un montant au moins égal à celui du capital minimum légal qui leur est imparti

¹³ Bulletin de la BCM n°13 septembre 2009.

(3 milliards d'ariary pour les banques, 1 milliard d'ariary pour les établissements financiers).

- La règle de solvabilité qui impose un rapport minimum de 8% entre les fonds propres disponibles (FPD) et les risques sur les actifs et les engagements de hors bilan.
- La règle de division des risques selon laquelle les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un rapport maximum, dit rapport de division des risques, entre le montant des risques encourus du fait de leurs opérations avec un même bénéficiaire et le montant de leurs FPD. La norme actuelle est de 35%.
- La règle de position de change selon laquelle les établissements sont tenus de respecter de façon permanente un rapport maximum de 20% entre le montant cumulé de leurs positions de change dans les différentes devises étrangères et le montant de leurs FPD.
- La limitation des crédits aux administrateurs, dirigeants et commissaires aux comptes qui stipule que les engagements cumulés en faveur des personnes siégeant au conseil d'administration, des dirigeants et des commissaires aux comptes ne peuvent excéder au total 10% du montant des FPD.

1.1.2.3. LA DEREGLEMENTATION DES MARCHES BANCAIRES ET L'ACCELERATION DE LA CONCURRENCE

A partir des années 80, la plupart des systèmes bancaires a connu des vagues de déréglementation et de libéralisation financière. Suite à l'inadaptation de la réglementation antérieure aux nouvelles conditions de l'activité bancaire, certains pays ont favorisé la réduction des monopoles d'accès aux informations et opérations financières pour libéraliser le fonctionnement des marchés financiers, d'autres ont réduit le nombre de procédures spécifiques et ont levé les cloisonnements et les interdictions au sein du système de financement afin d'obtenir un marché plus ample et homogène. L'objectif étant de décentraliser le fonctionnement du système financier et de réduire la place des autorités monétaires dans sa régulation pour favoriser l'accroissement de la concurrence entre institutions financières.

En ce qui concerne Madagascar, les autorités monétaires n'ont pas encore opté pour la déréglementation afin de pouvoir superviser l'activité des banques

dans le but de l'harmoniser avec les besoins du développement économique du pays.

Au terme de cette analyse, on peut dire qu'au moment où les systèmes financiers nationaux sont engagés dans une concurrence de plus en plus aiguë, les autorités monétaires sont de plus en plus confrontées au dilemme *efficacité/stabilité*. C'est pourquoi, le processus d'adaptation des réglementations nécessite beaucoup de précaution de la part des régulateurs. Cette adaptation réglementaire doit, d'une part, garantir l'amélioration du fonctionnement du secteur bancaire et l'égalisation des conditions de la concurrence pour que les banques puissent rester compétitives et efficaces. D'autre part, elle doit fournir les garanties nécessaires pour la stabilité et la sécurité du système financier.

1.2. LE MECANISME DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE A TRAVERS LE SYSTEME BANCAIRE

1.2.1. ANALYSE DU BILAN D'UNE INSTITUTION BANCAIRE

Le schéma de la page 15-bis représente le bilan d'une institution bancaire à travers lequel la présente étude va s'orienter.

1.2.1.1. LES RESSOURCES OU PASSIFS

Les ressources d'un établissement de crédit proviennent des offreurs de capitaux sous trois grandes formes à savoir :

- Les dépôts à vue : ils représentent les fonds déposés par les clients dans l'objectif d'une utilisation, possible à tout moment, par le biais de retraits de caisse, de virements, de chèque ou de paiement par monétique (carte). Ces « *dépôts à vue* » sont souvent associés à « l'épargne » pour constituer une masse globale appelée *Dépôts*.
- L'épargne : elle représente des dépôts de fonds soumis à des conditions particulières, en échange d'une rémunération spécifique ou d'avantage particulier. Pour les établissements de crédit, les ressources d'épargne coûtent plus cher que les dépôts à vue, mais en contrepartie, la durée de conservation des fonds est plus longue.
- Les fonds propres : ils sont constitués, à l'instar des entreprises traditionnelles, de parts de capital (actions ou parts sociales), auxquelles s'ajoutent les bénéfices conservés (sous forme de réserve, de report à

nouveaux, etc.). Les quasi-fonds propres représentent divers types de valeurs mobilières, assimilables dans certains cas aux fonds propres (titre de participation, certificat d'investissement).

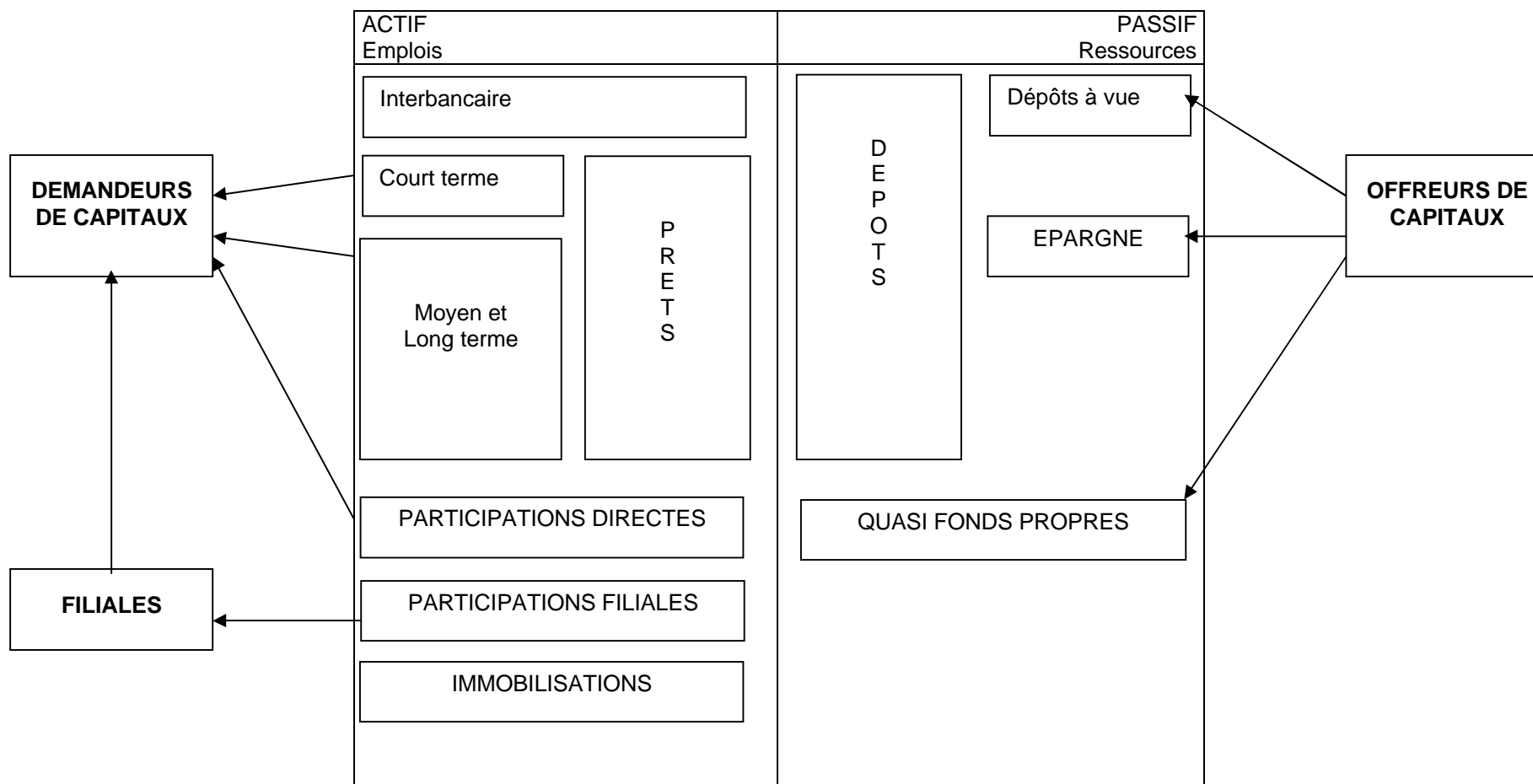
1.2.1.2. LES EMPLOIS OU ACTIFS

Outre les immobilisations et les divers comptes « intermédiaires », l'actif d'une banque fait ressortir trois grandes masses de financements accordés aux demandeurs de capitaux, à savoir :

- les financements à court terme. Ils sont représentés par des concours accordés en vue de couvrir un problème de trésorerie : les découverts (ou facilités de caisse), les ouvertures de crédit en compte courant (OCC) et les mobilisations de créances (escompte ou Dailly) ;
- les financements à moyen et long terme. Ils sont destinés au financement des investissements des entreprises, des professionnels et des particuliers (financement de l'habitat ou des biens durables) ;
- certains établissements de crédit contribuant au financement des entreprises par le biais de prises de participations directes dans le capital de celle-ci.

L'activité et le rôle économique des établissements de crédit sont fondés sur la collecte de ressources et l'octroi de financement. C'est de cet octroi de prêt que la création monétaire tire son origine. Par conséquent, toute politique monétaire, visant à réguler le niveau de la monnaie en circulation, devra agir sur la politique d'octroi de crédits.

Figure 1.2.1.2.(1) : Représentation des éléments du bilan d'une banque.



Source : La Banque : Fonctionnement et Stratégie, GARSAULT Philippe, PRIAMI Stéphane.

1.2.2. LA CREATION MONETAIRE BANCAIRE

1.2.2.1. LE PROCESSUS DE CREATION MONETAIRE

Les banques jouissent d'un important pouvoir de création monétaire : 80% des contreparties de la masse monétaire sont constitués par le crédit à l'économie. Pour la plus grande partie, la monnaie est créée par les banques, elle provient du crédit. La banque transforme en monnaie des créances sur l'économie : elle crée de la monnaie qu'elle prête et qui va servir à l'activité économique. Dans ce cas ce sont les crédits qui font les dépôts « *loans make deposits* ».

Un banquier n'a pas normalement besoin de se procurer la monnaie qu'il prête pour accorder un crédit. Il peut créer de la monnaie sans se faire traiter de faussaire. Lorsqu'une banque accorde un crédit, elle peut le faire sans disposer dans ses caisses de la somme correspondante. Elle inscrit tout simplement, au crédit de celui à qui elle a fait crédit, le montant du prêt accordé : elle crée de cette manière de la monnaie scripturale.

Lorsque le bénéficiaire du crédit va l'utiliser, il lui suffit de faire en sorte que le *crédit se transforme en dépôt dans la banque*. S'il paie un particulier ou une entreprise qui a un compte dans une autre banque, toutes les banques accordant des crédits, la loi du grand nombre a de fortes chances de jouer. La probabilité est grande de voir la banque bénéficiant du transfert, devoir justement transférer de l'argent à la première banque. Ainsi, les banques s'échangent des chèques et il existe un ordinateur central qui effectue la *compensation des virements entre banques*. Elles n'ont pas ainsi à sortir des billets. Le virement externe est transformé en virement interne. Le crédit accordé, qui devait servir à approvisionner un compte dans une autre banque, sert en fait à approvisionner le compte d'un client qui devait recevoir de la monnaie en provenance de l'autre banque.

En réalité :

- Certains crédits sont accordés en compte courant. Le client de la banque a une possibilité de découvert. Il n'est pas sûr qu'il l'utilise et, de toute façon, une avance en compte courant oblige le client à approvisionner régulièrement son compte. Finalement, les crédits attirent les dépôts.
- Le crédit peut être immédiatement épuisé mais au profit d'un autre client de la même banque. Il y a seulement virement d'un compte à un autre par un jeu d'écriture et non sortie de monnaie.

- Le crédit peut être épuisé au profit d'un compte situé dans une autre banque. Mais il y a de fortes chances qu'il y ait compensation par crédit inverse octroyé par l'autre banque au profit d'un client de la première banque.

La création de monnaie fiduciaire, c'est le privilège de la seule banque centrale. Cette création a lieu :

- d'abord, lorsque les banques commerciales ont besoin de liquidité (mécanisme de réescompte) ; les banques commerciales se refinancent auprès de la banque centrale pour obtenir les billets demandés par leurs clients ; cette demande dépend du taux de préférence des agents économiques pour la détention des billets ;
- ensuite, en cas de crédits ouverts à l'Etat soit directement, soit indirectement, en vue de financer le découvert du trésor ;
- enfin, en cas d'entrée de devises dans le territoire (par suite notamment d'exportations).

1.2.2.2. LE PROCESSUS DE DESTRUCTION MONETAIRE

Le processus de création monétaire s'accompagne d'un processus de destruction monétaire. Lors d'une opération de crédit, la banque transforme une créance, un actif financier représentatif du crédit qu'elle fait à son client, en monnaie. Elle monétise des créances. Mais ce faisant, elle conserve cette créance sur son client dans son actif. C'est pourquoi l'on dit que la monnaie est un élément d'actif et de passif en même temps. La monnaie créée n'est pas la propriété du client car il devra rembourser le crédit à la banque. Il devra donc rendre de la monnaie à la banque. Ainsi ; le remboursement de crédit sera représenté de façon exactement inverse à l'ouverture du crédit. A cette occasion, le dépôt à la disposition du client est annulé (au passif), de même que la créance de la banque sur son client (à l'actif). Les deux écritures précédentes sont donc annulées dans le bilan. Il y a eu destruction de monnaie et diminution de la quantité de monnaie en circulation. La création de monnaie s'accompagne donc d'un mouvement de destruction de monnaie. Mais dans une économie, la masse monétaire ne peut s'accroître que si les opérations de crédits des banques s'accroissent. Cependant, si les banques

semblent capables de créer de la monnaie « à partir de rien », elles ne peuvent le faire seules car il faut qu'une demande de crédit de la part des agents non financiers se manifeste ; celle-ci est en réalité le véritable moteur du processus.

1.3. LES INSTRUMENTS MIS EN ŒUVRE PAR LE SECTEUR BANCAIRE

Collecteur de capitaux, le banquier va pouvoir consentir des crédits aux particuliers comme aux entreprises pour satisfaire tant des besoins de trésorerie que des besoins d'équipement. Accorder des crédits nécessite de la part du banquier une gestion rigoureuse afin d'assurer leur rentabilité et de prévenir les risques.

Les instruments les plus fréquemment utilisés par les banques sont le crédit et les moyens de paiement. Il s'agit de faire exécuter la majorité des opérations non plus par des guichetiers mais par l'utilisateur lui-même (guichets automatiques des banques, distributeurs de billets). De par leur activité, les banques assurent d'une part, la fourniture de crédits et d'instruments de placement aux entreprises et, d'autre part, le financement de la production. L'Etat et le secteur public nécessitent aussi la contribution du secteur bancaire dans leur fonctionnement.

1.3.1. LA FOURNITURE DE CREDITS ET D'INSTRUMENTS DE PLACEMENT AUX ENTREPRISES

Généralement, les banques pratiquent toutes les formes de crédits à plus ou moins long terme, avec des règles prudentielles et des techniques différentes selon les secteurs économiques. On peut citer selon leur objet :

- le financement de la trésorerie : le financement de l'actif circulant (stocks et créances commerciales notamment) ;
- le financement des équipements : le financement de l'actif fixe de l'entreprise (équipements productifs), le *leasing*, les opérations immobilières, etc. Tous les éléments de l'actif d'une entreprise peuvent alors bénéficier du support des banques.

En ce qui concerne les services spécifiques, on peut citer :

- la gestion des traites (lettres de change, billets à ordre) ;
- le crédit documentaire qui est un moyen de règlement conçu spécialement pour les transactions internationales ;

- le découvert bancaire (ou avance en compte débiteur) permettant au bénéficiaire d'effectuer des règlements alors que son compte est débiteur.

Les banques peuvent également agir sur le crédit à la clientèle des entreprises qu'elles servent. Par exemple pour le cas du secteur immobilier, les banques prêtent simultanément aussi bien aux promoteurs, qu'aux entreprises et aux acheteurs.

1.3.2. LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Financer la production, revient à financer l'investissement et son fonctionnement.

1.3.2.1. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Auparavant, le banquier intervient dans le financement des investissements comme étant un courtier. Les ressources destinées par nature à financer les investissements proviennent du marché financier à savoir le marché des capitaux à long terme. En effet, le banquier, en tant que courtier, cantonne son rôle dans leur orientation à destination des entreprises. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que le banquier fut demandé d'être prêteur à moyen terme. Il finance en tant qu'actionnaire des investissements par le biais des sociétés de crédit-bail.

1.3.2.2. LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION¹⁴

Le banquier participe au financement de l'exploitation en mettant des liquidités à la disposition de son client, par l'octroi de crédits de caisse. Il peut également le faire par l'octroi de crédits par signature. En effet, l'entreprise pourra soit éviter la sortie de liquidité, soit bénéficier de crédits de trésorerie de ses autres partenaires.

1.3.3. L'UTILITE DU SECTEUR BANCAIRE PAR RAPPORT A L'ETAT ET AU SECTEUR PUBLIC

L'Etat ou le secteur public présente un besoin de financement dans les cas suivants :

- l'existence du déficit du budget de l'Etat : l'intervention de la banque est justifiée par l'importance du budget dans la vie économique de la nation ;

¹⁴ MOSCHETTO Bruno, ROUSSILLON Jean, *La banque et ses fonctions*.

- l'existence des besoins d'emprunts des collectivités locales destinés à leurs investissements ;
- l'existence des besoins de financement des entreprises publiques ou bien des secteurs monopolisés par l'Etat.

Par conséquent, l'Etat a besoin de fonds : il émet des titres (obligations ou bons de Trésor) et les banques, en achetant des titres, deviennent créancières de l'Etat et détiennent des créances sur le Trésor public.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

Dans le secteur bancaire, l'épargne alimente les besoins en capitaux des secteurs productifs et de services sous la forme de crédits ou placements. Cette rotation perpétuelle de l'épargne vers le crédit génère et augmente les ressources financières, d'où le rôle économique des banques. Dès lors qu'elles ont le pouvoir de créer l'essentiel de la masse monétaire, les banques apparaissent comme dotées d'une puissance considérable puisqu'elles président à l'allocation d'une ressource particulière qui est la monnaie.

Leur pouvoir est à la fois macroéconomique (notamment par le volume global de monnaie créée), mésoéconomique (par les choix d'orientation des crédits, elles dirigent la politique industrielle) et microéconomique (dans les relations avec la clientèle). De plus, au cours des dernières décennies, les banques, surtout dans les pays développés, ont accompagné ou parfois devancé l'internationalisation de l'économie. Cela leur confère de nouvelles responsabilités de nature géopolitique qui leur permettent de négocier en égal avec les Etats, y compris celui de leur pays d'origine. Les banques jouent un rôle crucial dans la contribution au financement de l'Economie.

Chapitre 2 : LE SECTEUR BANCAIRE MALGACHE

A Madagascar, l'existence du commerce de banque suppose des conditions, non seulement économiques et monétaires (existence d'une activité commerciale à financer et de capitaux à employer), mais aussi morales (notamment la non interdiction de la pratique du taux d'intérêt). L'art bancaire est la science de l'adaptation des moyens de financement limités, confiés aux banques en dépôts par leurs clients, aux besoins de financement pratiquement illimités. De ce fait, l'art du banquier consiste à déceler les « bons utilisateurs » éventuels de ce financement et à les aider à l'utiliser à bon escient, de manière à ce qu'il n'y ait pas de problèmes de remboursement. Or, à Madagascar, les crédits octroyés sont de court terme et toutes les catégories d'entreprises ne peuvent en bénéficier. Afin de valider cette affirmation, nous allons commencer par la présentation du secteur bancaire malgache, ensuite l'analyse des produits financiers du secteur bancaire ainsi que leurs rôles dans l'économie, et enfin en guise d'illustration la situation des banques et des établissements financiers de Madagascar.

2.1. EVOLUTION DU SECTEUR BANCAIRE MALGACHE

Le secteur bancaire malgache évolue. Pour appréhender cette évolution, nous commencerons tout d'abord par des généralités sur les banques, ensuite une présentation du secteur bancaire par un bref rappel historique en précisant les grandes étapes par lesquelles le secteur est passé avant d'arriver à sa structure actuelle, et enfin une étude des différentes autorités monétaires malgaches.

2.1.1. GENERALITES SUR LES BANQUES

2.1.1.1. DEFINITION DE LA BANQUE¹⁵

Conformément à la loi du 13 juin 1941 relative à la réglementation et à l'organisation de la profession bancaire, modifiée par l'ordonnance n°98-005 du 18 avril 1998, la définition légale de la banque est la suivante :

Article 03 : « Sont considérées comme banques les entreprises qui font profession habituelle d'employer pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui en opération de crédit ou de paiement les fonds reçus du public ou de toutes autres origines sous forme de dépôts ou autrement ».

¹⁵ RAKOTONDRAANO Claude, Cours de Techniques bancaires, 2^{ème} Année Economie.

Article 04 : « Sont considérés comme établissements financiers les personnes physiques ou morales, autres que les banques, qui, à titre de profession habituelle ou principale ou accessoire, consentent les crédits en vue d'opérations immobilières ».

Article 10 : « Il est interdit aux entreprises autres que les banques de recevoir du public des dépôts de fonds à vue ou à terme à moins de 2 ans ».

La loi donne ainsi monopole aux banques pour recevoir des dépôts de fonds public. Par ailleurs, le métier du banquier consiste avant toute chose à se procurer des capitaux pour les mettre à la disposition des entreprises et moyennant une rémunération.

2.1.1.2. FONCTIONS DES BANQUES

Les banques assument plusieurs fonctions. Pour un esprit profane, le rôle d'une banque se limite principalement à collecter des dépôts et accorder des crédits. Cette perspective est cependant étroite et, sous la pression de la concurrence, les banques ont dû élargir leur champ de compétence si bien qu'aujourd'hui, il est possible de démontrer cinq missions principales assurées par les banques.

● La gestion du système de paiement

Les banques gèrent tout le système comptable permettant l'enregistrement des flux monétaires entre agents économiques. La production de ce service donne lieu à une rémunération initialement incorporée dans la marge d'intermédiation financière, mais qui de plus en plus fait l'objet d'une tarification propre perçue sous la forme de commissions. La gestion du système de paiement inclut à la fois la gestion des opérations de change, la gestion des dépôts à vue enregistrés en compte courant et la garde de valeurs (or, titre, etc.) pour le compte de tiers.

● La mission d'intermédiation

Cette fonction consiste à collecter les disponibilités (épargne, dépôts) de certains agents économiques pour les reprêter à d'autres. Elle s'avère directement liée à la transformation des caractéristiques des actifs transformés.

Les échéances : à cet égard, les banques, en finançant les projets d'investissement des entreprises par l'épargne collectée auprès des ménages, transforment des ressources à court terme en créance à plus long terme.

La taille ou le volume : en organisant la collecte des ressources, les banques permettent le financement de projets lourds mobilisant un capital infiniment plus important que l'épargne moyenne collectée auprès d'un déposant.

La liquidité : par nature, les prêts sont illiquides. Les dépôts à vue constituent une assurance contre le risque d'illiquidité.

Le risque : en collectant des ressources très large et en les réinvestissant dans un portefeuille très diversifié d'entreprises et de projets, les banques exploitent les avantages de la diversification et minimisent le risque de défaillance. Par ailleurs, elles acquièrent une expertise et une efficacité importante dans la sélection et le contrôle des crédits et des risques qu'elles assument.

● Une mission d'assurance

Cette assurance implicite est exercée de façon plus discrétionnaire. D'une manière générale, tout crédit octroyé par une banque est toujours assorti d'une assurance-vie-groupe (ou AVG) pour se prémunir du décès éventuel du bénéficiaire du crédit pendant la durée de celui-ci.

● Une mission de conseil

Un bon banquier conseille et oriente son client, quitte à modifier, voire à complètement changer le crédit sollicité en fonction des informations que le banquier peut avoir et que son client n'en a pas toujours.

● Une mission politique

Les banques sont des leviers essentiels de la politique monétaire et doivent se conformer aux décisions de la banque centrale qui n'est alors que l'émanation du pouvoir monétaire de l'Etat.

Bref, selon l'usage que l'on en fait, la banque apparaît comme une gardienne de dépôts, une distributrice de crédit et une conseillère privilégiée.

2.1.2. HISTORIQUE DU SECTEUR BANCAIRE MALGACHE

Jusqu'en 1975, le système bancaire malgache a été constitué uniquement de banques françaises. Suite à la révolution socialiste, les banques, faisant partie du secteur productif, ont été nationalisées par l'Etat. A cet effet, trois banques ont été créées :

- Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra (BTM), une banque spécialisée dans l'agriculture
- Bankin'Ny Indostria (BNI), une banque dédiée au développement de l'industrie
- Banky Fampanandrosoana ny Varotra (BFV), une banque pour le développement du commerce.

Au début des années 90, à partir du moment où Madagascar établissait des relations avec les institutions de Bretton Woods (La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire Internationale ou FMI), des conditionnalités lui sont imposées pour pouvoir bénéficier du soutien de l'ensemble des bailleurs. Par conséquent, l'Etat devait adopter une politique d'ajustement structurel incluant la privatisation des banques et des sociétés commerciales.

Vers la fin des années 80, l'Etat a agréé l'installation d'une nouvelle banque privée, cela a marqué l'ouverture du secteur bancaire malgache sur l'extérieur. Il s'agit de la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), filiale de la Banque Nationale de Paris (BNP). Par la suite, l'Etat s'écartait peu à peu de la gestion des banques en cédant la majorité de sa participation au sein de la BNI (51%) au profit du Crédit Lyonnais. L'ouverture du système bancaire s'est affirmée par l'agrément de trois autres banques : l'Union Commercial Bank (UCB), Madagascar Express Bank and Trust, et Madagascar International Development Bank qui est une banque off-shore. De ces trois dernières banques, seule l'UCB devenue Mauritius Central Bank (MCB) est encore opérationnelle à ce jour.

La réforme du secteur bancaire s'est achevée suite à la cession de la participation majoritaire de l'Etat au sein de la BFV comme la BTM respectivement au profit de la Société Générale (SG) et de la Bank Of Africa (BOA). La privatisation de ces deux dernières banques a nécessité une opération de restructuration des créances jugées à haut risque dont l'essentiel a été transféré dans deux sociétés : La

Société Financière de Recouvrement (SOFIRE) pour la BTM et la Société Générale de Recouvrement (SGR) pour la BFV. Ces sociétés, dont l'Etat est seul actionnaire, sont chargées de réaliser ces créances.

2.1.3. STRUCTURE ACTUELLE DU SECTEUR BANCAIRE MALGACHE

Le système bancaire malgache est composé de la Banque Centrale de Madagascar (BCM), de nombreux établissements de crédits, notamment les banques commerciales, des établissements financiers et des institutions de microfinance (IMF), et enfin de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF).

Vers la fin de l'année 2008, le système financier entièrement libéralisé est constitué :

- Des institutions d'épargne spécialisées dans la mobilisation de l'épargne et quelquefois dans l'octroi de crédit. Ces établissements favorisent la collecte de l'épargne à des taux de rémunération attractifs et servent d'outils de financement pour le développement des entreprises opérant à Madagascar. Ils facilitent par ailleurs le transfert d'argent intercontinental et investissement dans les placements en Bons de Trésor par Adjudication (BTA). Parmi ces institutions on peut citer la Caisse d'Epargne de Madagascar (CEM), le Western Union, etc.
- Des assurances constituées de cinq fournisseurs agréés à savoir, la compagnie d'assurances et de réassurances omnibranches (ARO), la compagnie malgache d'assurances et de réassurances (NY HAVANA), la Mutuelle d'Assurances MAlagasy (MAMA), la société d'assurances et de réassurances (AGF – Madagascar), et enfin la société d'assurances et de réassurances (COLINA – Madagascar). L'Etat est actionnaire dans deux de ces entreprises.
- Des institutions de microfinance¹⁶ mutualistes et non mutualistes qui font partie d'un large éventail d'institutions financières à vocation sociale et s'adressent en général aux clients mal desservis par le système bancaire traditionnel. Ce secteur est de nos jours largement reconnu pour contribuer aux revenus et aux actifs du ménage, et améliorer divers indicateurs du bien-être (éducation, nutrition, santé, autonomisation des femmes, etc.) bien

¹⁶ Dont 1 en attente de la levée des conditions suspensives.

que son impact reste encore très limité. Madagascar compte vingt-six institutions de microfinance¹⁷. Fortement implantées dans la capitale, ces institutions financières se concurrencent rudement entre elles.

- Des caisses de retraite telles que la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) et le Funreco
- Dix banques commerciales dont la majorité sont des banques étrangères¹⁸. Ces banques sont qualifiées de banques territoriales.
- Sept établissements financiers¹⁹.

En application de la loi bancaire n°95-030 du 22 février 1996 régissant le fonctionnement des établissements financiers en général et les banques commerciales en particulier à Madagascar, l'exercice des activités bancaires et financières est subordonné à l'agrément de la CSBF. A travers la mise en place de cet organe de contrôle formel, l'assurance acquise par le système bancaire malgache a incité l'installation des banques de renommées internationales sur le territoire.

2.1.4. LES AUTORITES MONETAIRES MALGACHES

Outre les banques territoriales, le système bancaire malgache est composé : de la Banque Centrale de Madagascar qui est une banque des banques, de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) chargée de la réglementation bancaire et de l'Association Professionnelle des Banques (APB) qui est un organisme professionnel représentant les banques selon leur type.

2.1.4.1. LA BANQUE CENTRALE DE MADAGASCAR

La BCM fut créée suivant l'ordonnance n°73.025 du 12 juin 1973, modifiée par la loi n°94.004 du 10 juin 1994 définissant le statut de la BCM. C'est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ayant comme mission principale de veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie (*Article 06 de la loi n°94.004*). La BCM est la seule banque qui exerce le privilège d'émettre des billets de banque et de pièces de monnaie.

¹⁷ Cf. Les institutions de microfinance en document annexe.

¹⁸ Cf. Les banques territoriales en document annexe.

¹⁹ Cf. Les documents financiers en document annexe.

La banque centrale dispose des moyens pour agir sur l'intensité des crédits bancaires :

Les moyens d'ajustement par les quantités

Ce sont des contraintes sur la base monétaire et des contraintes directes sur les crédits, à savoir :

- la fixation des plafonds de réescompte qui permet de limiter le concours que le système bancaire peut attendre de la BCM. Cette dernière peut modifier le plafond individuel ou procéder à des modifications générales touchant l'ensemble du système.
- Le système de réserves obligatoires qui est un moyen d'action sur la liquidité bancaire. Il consiste à obliger les banques à déposer auprès de la banque centrale des sommes représentant un certain pourcentage des dépôts de leur clientèle ou des sommes représentant des pourcentages des crédits distribués.
- Les opérations d'Open Market par lesquelles la BCM intervient sur le marché monétaire indépendamment des demandes exprimées des banques primaires. En vendant les titres d'Etat en sa possession, la BCM fait une ponction sur la masse des moyens de circulation, et en les achetant, elle accroît la marge de crédits des banques.
- Les mesures de contrôles directs de crédit comme l'encadrement des crédits qui consiste à imposer des limites à l'augmentation des concours bancaires ou à l'augmentation des crédits dans son ensemble.

Le moyen d'ajustement par le taux d'intérêt

C'est un moyen permettant à la BCM d'agir sur les coûts des crédits supportés par les banques et leurs clients en manipulant les taux d'escomptes.

Ces politiques ont été menées par la BCM depuis 1990. Afin de maîtriser la croissance de la masse monétaire, la BCM contrôle l'expansion de la liquidité bancaire (les encaisses des banques et les dépôts auprès de la BCM), limitant par la suite la capacité de création monétaire (monnaie scripturale) par les banques primaires.

La politique de change fait également partie intégrante de la politique monétaire de la banque centrale. La BCM considère que la défense de la parité des pouvoirs d'achat passe avant tout par la stabilité des prix intérieurs. Le taux de change nominal de l'Ariary en est un des principaux facteurs.

2.1.4.2. LA COMMISSION DE SUPERVISION BANCAIRE ET FINANCIERE

Comme dans toute activité économique, les institutions bancaires connaissent des règles et des principes de fonctionnement propres. Depuis la création des banques à Madagascar, leur supervision a été confiée à la métropole jusqu'en 1964, date de la création du Comité National du Crédit (CNC). A partir de 1964, la CSBF a été créée comme superviseur en vue de remplacer le CNC. La CSBF est, jusqu'à présent, l'autorité compétente de supervision unique et indépendante qui est chargée de la protection des déposants et de l'intégrité du secteur bancaire.

La loi bancaire n°95.030 du 22 février 1996 charge la CSBF de 3 missions essentielles :

- Veiller au bon fonctionnement des établissements de crédit dans leur organisation et fonctionnement, leurs conditions d'exploitation et la qualité de leur situation financière.
- Elaborer les règles de gestion et de prudence et vérifier les respects par ces établissements des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

Par ailleurs, pour la réalisation de ses missions, la loi donne à la CSBF une autorité administrative, réglementaire, un pouvoir de contrôle et disciplinaire, à savoir :

- un pouvoir d'agrément préalable de l'exercice de l'activité bancaire sur les bureaux de liaison des établissements étrangers ;
- un pouvoir d'autorisation préalable sur la modification de la structure du capital ou de fusion et d'octroi de licence pour les bureaux de change ;
- un pouvoir de réglementation des normes de gestion et de prudence des établissements financiers au niveau de leur liquidité, solvabilité et équilibre financière ;

- un pouvoir de fixation, sur le plan comptable, des conditions d'arrêté périodique et annuel des comptes et documents comptables ;
- un pouvoir de détermination des conditions dans lesquelles ces établissements peuvent prendre des participations et accorder des crédits

Pour ce qui est du pouvoir disciplinaire, la CSBF a des pouvoirs de contrôle suivant deux modalités :

- le droit de regard sur le contrôle à distance des documents comptables périodiques envoyés par les établissements ;
- le droit de contrôle sur place pour assurer l'exactitude des informations transmises par les établissements et examiner la qualité de leur gestion et de leur situation financière.

Enfin, la CSBF a un pouvoir disciplinaire qu'elle peut prononcer à deux niveaux :

- sanction pécuniaire (au plus égale au capital minimum de l'établissement) ;
- sanction disciplinaire (avec sept niveaux de sanction allant du simple avertissement au retrait d'agrément en passant par sa suspension temporaire).

Outre la BCM et la CSBF, on peut également citer l'APB.

2.1.4.3. L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES

Dans chaque pays, un ou plusieurs organismes professionnels est chargé de représenter les banques, parfois selon leur type. A Madagascar, l'Association Professionnelle des Banques est une branche de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédits (APEC) reconnue officiellement. Il s'agit d'un cadre d'échange entre les banques commerciales, qui sont directement membres, et toutes les entités concernées par la profession bancaire. Cette organisation a pour objet de rappeler à ses membres le respect de la réglementation en matière d'organisation bancaire et de crédit, et de servir d'interface entre les banques, l'APEC, la BCM et la CSBF, de formuler des propositions ou suggestions sur la réglementation de la profession bancaire, d'étudier les questions relatives à l'exercice de la profession.

L'APB a pour mission principale la création et l'entretien des bonnes relations entre les banques membres. Elle est également chargée de s'adresser aux autorités compétentes pour proposer les diverses mesures ou réformes nécessaires, tant au niveau du crédit que de l'épargne. Elle doit assurer la sécurité du secteur en réunissant les informations relatives à la profession bancaire, notamment la solvabilité et la moralité des clients.

En outre, l'APB assure la représentation du secteur bancaire vis-à-vis des tiers (les pouvoirs publics et toutes les autres organisations malgaches ou internationales). Elle garantit l'image de la profession bancaire, étudie et défend les droits et les intérêts matériels et moraux, aussi bien collectifs qu'individuels des membres. C'est elle qui intervient en justice pour chaque instance où une banque s'avère en cause et où elle estime que certains intérêts généraux de la profession entrent en jeu.

Bref, depuis la colonisation jusqu'à nos jours, le secteur bancaire malgache a connu une remarquable évolution : d'abord les banques françaises, ensuite les banques nationalisées et enfin les banques libéralisées. Les banques et leurs activités sont soumises sous le contrôle des autorités compétentes qui se basent sur des règles et normes de la loi bancaire.

2.2. LES PRODUITS FINANCIERS DU SECTEUR BANCAIRE ET LEURS RÔLES DANS L'ECONOMIE

Certains analystes définissent la banque comme étant la seule industrie où les matières premières sont identiques aux produits finis, à savoir l'argent. Cette définition est valable car pour la banque en question, d'une part, acheter les matières premières c'est constituer les dépôts, et d'autre part, écouler les produits finis c'est octroyer les crédits.

En appliquant la théorie du marché à l'activité bancaire, sur le marché des capitaux, la banque y est demandeur en constituant des dépôts et offreur en octroyant les crédits. Par conséquent :

- en tant que demandeur de dépôts, dans un contexte de concurrence et de mondialisation, chaque banque essaie de multiplier ses guichets dans les coins les plus reculés, d'augmenter la rémunération des dépôts, de diversifier ses produits et d'améliorer ses services pour garder, voire améliorer sa part de marché ;

- en tant qu'offreur et « fournisseur » de crédits, chaque banque doit vendre des crédits moins onéreux et répondant aux divers besoins de financement de sa clientèle. S'agissant d'un marché concurrentiel chaque banque a intérêt à fidéliser ses clients. S'agissant d'une activité commerciale (bien que spécifique), le banquier doit agir en commerçant et traiter les clients en tant que tel : « *en commerce, le client est Roi* ».

Ceci étant, les principaux produits du secteur bancaire sont les dépôts et les crédits.

2.2.1. LES DEPÔTS

Pour assurer le financement de l'économie, les banques doivent collecter des capitaux : capitaux propres, emprunts, refinancement et surtout dépôts.

2.2.1.1. LES DEPOTS BANCAIRES

On désigne par le terme *dépôts bancaires* « les fonds, rémunérés ou non, déposés par toute personne avec le droit pour le banquier d'en disposer pour son propre compte à charge d'assurer au déposant un service de caisse »²⁰.

Les dépôts bancaires procurent des avantages aussi bien aux déposants qu'à la banque. Pour les déposants, les dépôts assurent la sécurité, la facilité d'utilisation, voire la disponibilité ou la rentabilité. Pour la banque, ils constituent la composante principale des ressources.

Les banques offrent diverses formules aux déposants :

* *Les dépôts de disponibilités constitués par :*

- les comptes de particuliers (à vue, sous forme essentiellement créditrice) ;
- les comptes d'entreprises (compte courant, accompagné souvent de crédits)

* *Les dépôts d'épargne :*

- à vue (compte sur livret, livret d'épargne populaire, etc.)
- à terme (compte à terme, certificat de dépôts, etc.)

En contrepartie de l'utilisation pour son propre compte des fonds déposés par la clientèle, la banque doit assurer à cette dernière un service de caisse dont le rôle

²⁰ BERNET-ROLLANDE Luc, « *Economie et Techniques bancaires I et II* », Centre de Librairie et d'Editions Techniques, Editions Banque, 2^{ème} édition, Paris juillet 1989, p.98.

est de permettre aux particuliers et entreprises d'utiliser un certain nombre de services matériels facilitant la gestion de leurs fonds.

2.2.1.2. ILLUSTRATION : CAS DE L'ACCESBANQUE MADAGASCAR

Ayant déjà fait connaissance, lors d'une visite d'entreprise à des fins d'exposé en techniques bancaires en deuxième année d'études économiques, avec une agence d'ACCESBANQUE, il nous est plus simple de choisir cette dernière pour illustrer ce que nous avons déjà cité plus haut.

ACCESBANQUE met à la disposition de sa clientèle un compte à vue, le compte épargne « TOKY » et le dépôt à terme.

● Compte à vue

Pour que les déposants puissent gérer quotidiennement leur argent, et effectuer différentes opérations bancaires d'une manière simple et sans contrainte, ACCESBANQUE met à leur disposition le compte à vue.

Ce compte permet d'effectuer différentes opérations comme les virements bancaires, les retraits et les dépôts. La délivrance d'un chéquier est possible sous certaines conditions. Il offre également la possibilité de virement de salaires.

Dans le cas du compte à vue, les frais sont calculés sur la base des transactions mensuelles effectuées.

● Compte épargne « TOKY »

Avec le compte épargne « Toky » de l'ACCESBANQUE, les déposants peuvent profiter d'un taux d'intérêt bénéfique sans perdre la possibilité de faire des retraits.

Ce compte épargne est gratuit et flexible : les déposants disposent de deux retraits sans frais par mois (et au choix).

Pour la rémunération, un taux d'intérêt annuel élevé à 6% est appliqué et les intérêts sont payés mensuellement²¹.

● Dépôt à terme

Le dépôt à terme permet aux déposants de confier l'argent à l'ACCESBANQUE selon leurs convenance et de gagner des intérêts substantiels. Ces dépôts sont soumis à l'IRCM. En effet, l'argent est bloqué pendant la durée convenue et les

²¹ Les taux d'intérêts peuvent être mis à jour périodiquement.

intérêts sont crédités à la fin du terme. Mais l'ACCESBANQUE offre la possibilité de paiement des intérêts mensuellement.

L'ACCESBANQUE MADAGASCAR garantit à sa clientèle une certaine flexibilité, rapidité et transparence. Une large gamme de produits y a été développée selon les besoins du client.

2.2.2. LES CREDITS

2.2.2.1. GENERALITES SUR LES CREDITS

La notion de crédit est liée à l'idée de préfinancement dans le sens que c'est le financement d'un bien escompté plus tard. Selon Böhm Bawerk²² : « *Le crédit est l'échange d'un bien présent contre un bien futur* ». L'opération de crédit implique donc l'échange volontaire de l'usage immédiat d'un bien contre la promesse de l'usage futur d'un autre bien équivalent. Elle est dominée par la notion de confiance et du temps. L'intérêt servi représente à la fois le prix du temps et le coût du risque. Son taux a tendance à s'élever soit lorsque la durée de l'opération augmente, soit lorsque le débiteur ne présente pas de garantie suffisante.

Outre la réception des fonds du public, les banques participent au financement de l'économie par l'octroi des crédits bancaires. Elles participent également au financement du secteur public et effectuent des placements en avoirs extérieurs.

D'abord, pour ce qui est du financement de l'économie, les banques malgaches mettent à la disposition de leur clientèle des fonds à titre onéreux. Il s'agit notamment des crédits d'investissement et des crédits d'exploitation.

Ensuite, avec leurs excédents de ressources, les banques commerciales participent au financement du secteur public en effectuant des placements en BTA. Elles sont libres de fixer leurs propres taux de rémunération de cette offre.

Enfin, les placements en avoirs extérieurs des banques commerciales se répartissent en deux catégories : d'un côté, il y a les placements qui se font à partir du compte propre de la banque, sous réserve du respect de la règle prudentielle de position de change fixée à 10% du fonds propres disponibles, toutes en devises confondues ; d'un autre côté, les banques font des placements en avoirs extérieurs pour le compte de leur clientèle.

²² BARRE Raymond, *Economie Politique*, 9^{ème} édition, 3^{ème} trimestre 1980.

Il appartient à chaque banque de fixer les taux débiteurs qu'elle applique aux opérations de crédit. Généralement, la maison mère de la banque exécute dans son compte principal, les placements en avoirs extérieurs.

2.2.2.2. LES THEORIES RELATIVES AUX CREDITS

Au cours des années 90, nombreuses sont les recherches en économie bancaire portant sur la fonction d'intermédiation d'information. Cette fonction se situe au cœur des activités bancaires et évoque un problème « *d'asymétrie de l'information* »²³. En général, toutes les transactions économiques ou contrat au sens général du terme contiennent des incertitudes.

Pour illustrer ce propos, considérons d'une part un entrepreneur qui possède un projet, une idée mais ne disposant d'aucune ressource pour le financer. D'autre part, un investisseur qui se trouve dans une situation inverse. A cette asymétrie d'allocation initiale des ressources s'ajoute l'asymétrie de l'information, qui rend caduque le recours au marché des capitaux en vue d'obtenir l'optimum.

STIGLITZ et WEISS (1981) ont décelé les conséquences de l'asymétrie d'information et les effets qui en résultent au niveau de la relation entre l'entrepreneur et l'investisseur. Ce sont :

- l'antisélection ou sélection adverse des entrepreneurs, emprunteurs potentiels : à l'équilibre, les investisseurs sélectionnent les plus mauvais risques, les « *lemons* » au sens d'AKERLOF (1970), et écartent les bons ;
- l'aléa moral : l'entrepreneur est naturellement tenté d'annoncer un rendement faible sur son projet pour s'accaparer la richesse créée.

Avant d'aborder l'analyse des rôles de garanties, nous allons tout d'abord voir l'analyse du rationnement de crédit inaugurée par STIGLITZ et WEISS en 1981.

● Le rationnement du crédit

C'est l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs qui sont à l'origine du phénomène de rationnement du crédit.

STIGLITZ et WEISS expliquent comment l'asymétrie d'information conduit à un rationnement de crédit, une situation dans laquelle existe un excès de demandes de prêts non satisfaites par l'offre correspondante dans le processus normal d'obtention d'un équilibre de marché walrasien. Dans ce cas, la banque se trouve en

²³ ASSIDON Elsa, *Théorie Bancaire*, Editions La Découverte, 1996, p.90.

présence de plusieurs entrepreneurs dont les projets ont la même espérance de rendement, mais des variances, donc des risques différentes. Ce modèle de STIGLITZ et WEISS constitue une grande référence de la théorie bancaire, il a introduit la problématique de l'asymétrie d'information. Cette asymétrie d'information est liée au risque de non remboursement (risque d'insolvabilité de l'emprunteur) d'où la nécessité des garanties.

● Le rôle des garanties

Le résultat du rationnement du crédit obtenu par STIGLITZ et WEISS dépend essentiellement du fait que le contrat passé entre l'emprunteur et le prêteur est un contrat de dette dont le seul terme est le taux d'intérêt. Or, ce contrat ne peut pas être effectivement une forme optimale de relation entre un prêteur et un emprunteur. Une critique surgit à l'encontre du modèle de rationnement du crédit de STIGLITZ et WEISS. C'est le fait qu'il est possible d'éliminer tout rationnement à l'équilibre en jouant sur d'autres termes du contrat, la garantie demandée par le prêteur.

Cette critique stipule que pour que la banque puisse faire le tri entre les « bons » et les « mauvais » projets, l'utilisation du seul taux d'intérêt n'est pas suffisante. Or la banque ne peut proposer qu'un seul type et unique taux d'intérêt aux emprunteurs, car si elle en propose deux différents, ces derniers choisiraient le plus faible.

En revanche, si un véritable « menu de contrat » est offert par la banque, elle pourrait sans doute remédier au rationnement du crédit. En effet, il est possible que la banque, en laissant l'emprunteur choisir un contrat plutôt qu'un autre, puisse inférer du choix de ce dernier les caractéristiques de son projet. Considérons que les projets se répartissent en deux catégories : les bons projets (peu risqués) et les mauvais projets (plus risqués). Dans ce cas, la banque pourrait offrir deux types de contrat : le premier consisterait en un taux d'intérêt faible et une garantie élevée, le second en un taux d'intérêt élevé et une faible garantie. Ici, la banque contrôle deux variables à savoir le taux d'intérêt et le montant des garanties pour ressortir la caractéristique du projet, son risque. Par conséquent, la seule asymétrie d'information entre le prêteur et l'emprunteur a trait au risque du projet. L'utilisation de la garantie permet de résoudre le problème de rationnement de crédit.

2.3. LA SITUATION DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE MADAGASCAR EN 2009²⁴

Notre étude va se focaliser sur l'évolution du secteur bancaire, formé de huit banques et sept établissements financiers, sur les trois premiers trimestres de l'année 2009, période beaucoup plus proche des réalités actuelles et période du début de la crise vécue déjà presque deux ans.

Suite à une contraction au premier semestre 2009, le total des bilans s'est redressé avec les dépôts de la clientèle au troisième trimestre et excède 132 milliards d'Ariary de son niveau de fin 2008 (+3,3%).

Analysons successivement les ressources et les emplois du secteur bancaire.

2.3.1. LES RESSOURCES

Du point de vue des ressources, les dépôts de la clientèle ont augmenté tandis que les résultats ont baissé.

Tableau 2.3.1.(1) : Passif et capitaux propres (en milliards d'ariary)

<i>Rubriques</i>	Sept. 2008	Déc. 2008	Sept. 2009
Trésorerie	18	10	13
Dépôts de la clientèle	2 930	3 188	3 321
Autres passifs	367	366	358
Capitaux propres	399	413	417
<i>dont résultat</i>	83	103	64
Total	3 714	3 977	4 109

Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°13, septembre 2009

Les dépôts des banques se sont accrus de 133 milliards d'Ariary soit de 4,2% à l'encours de fin 2009 (contre +308 milliards d'Ariary soit +11,7% sur la même période en 2008). L'évolution de 2009 résulte de l'augmentation incessante des comptes des particuliers sur la période (au total +104 milliards d'Ariary dont 67 milliards d'Ariary en compte épargne) et ceux des entreprises privées (+78 milliards d'Ariary). Par contre, les dépôts des projets ont été utilisés, donc diminuent sensiblement. En 2009, on assiste à une hausse des dépôts en Ariary (+176 milliards) qui s'explique, notamment par l'augmentation des dépôts des particuliers,

²⁴ *Source* : Bulletin de la BCM n°13, 2009.

et un recul de 43 milliards pour les dépôts en devises. Cette préférence pour les dépôts en monnaie locale peut se traduire en partie par l'appréciation de l'ariary face aux principales devises étrangères. Par conséquent, les banques ne sont pas incitées à la détention de ressources en devises²⁵.

2.3.2. LES EMPLOIS

Du côté de l'actif, son évolution a été dominée par les crédits à la clientèle, soit une progression de 97 milliards d'Ariary (+5,4%) par rapport à fin 2008, rythme quatre fois inférieur à celui des neuf premiers mois de 2008 (+327 milliards soit 22,7% il y a un an).

Tableau 2.3.2.(1) : Actif (en milliards d'ariary)

<i>Rubriques</i>	Sept. 2008	Déc. 2008	Sept. 2009
Trésorerie	1 543	1 797	1 834
Crédits nets à la clientèle	1 697	1 729	1 810
<i>dont créances saines</i>	1 633	1 657	1 725
<i>dont créances douteuses</i>	139	162	191
<i>dont provisions CDL</i>	(75)	(90)	(106)
Autres actifs	474	451	465
<i>dont valeurs immobilisées</i>	154	163	173
Total	3 314	3 977	4 109

Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°13, septembre 2009

D'une part, cette évolution de l'année 2009 est tirée par les crédits d'investissement (+83 milliards d'Ariary) destinés principalement au financement des équipements pour la production d'énergie et pour la téléphonie mobile, à l'implantation d'une unité industrielle et au financement de quelques projets immobiliers. Le reste est expliqué par des découverts (+36 milliards d'Ariary) accordés au premier semestre pour certains en règlement d'importation. Les rentrées sur crédits de campagne vanille et de café (-23 milliards d'Ariary) ont été compensées par ces octrois. D'autre part, les créances douteuses s'élèvent à 191 milliards d'Ariary à fin septembre, soit 10,0% des crédits après une hausse de 29 milliards d'Ariary depuis le début de l'année due au déclassement d'impayés issus notamment de la crise.

²⁵ Cf. tableau de répartition des dépôts par agent économique, tableau de l'évolution des dépôts en ariary, et tableau de l'évolution des dépôts à vue par catégorie de déposant, en document annexe.

Par rapport à décembre 2008, la trésorerie a augmenté de 37 milliards d'Ariary (soit + 2,0%). Sur cette même période, les placements en bons de trésor ont été renforcés (122 milliards soit +34,8%) malgré la baisse des taux afin de compenser l'arrêt des ventes de titres par la Banque centrale.

En 2009, le secteur a connu une augmentation aussi bien du côté des dépôts que celui des crédits octroyés.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

D'abord des banques françaises, ensuite des banques nationalisées pour être enfin libéralisées. Tel est le processus de l'évolution du secteur bancaire à Madagascar depuis la colonisation jusqu'à nos jours. Entièrement libéralisé, le secteur bancaire est constitué de dix banques commerciales soumises à la réglementation de la Banque Centrale de Madagascar et de la Commission de Supervision Bancaire et Financière. L'Association Professionnelle des Banques est une organisation professionnelle chargée de représenter les banques dans le cadre de l'exercice de leur profession sur le marché des capitaux. Les banques sont à la fois demandeur par les dépôts qu'elles sollicitent et offreur par les crédits qu'elles proposent.

Les dépôts sont très importants pour l'activité bancaire, plus les banques en constituent, plus elles peuvent octroyer des crédits. Cela se justifie par le fait qu'une banque qui n'octroie pas de crédits n'en n'est pas une. Le banquier ne doit pas oublier que mieux son client réussit et devient « plus riche », plus vite il sera remboursé. Un client satisfait fera l'éloge de sa banque, ce qui constituera pour celle-ci une publicité gratuite. Lorsque le banquier accorde des crédits, il gère des capitaux qui, pour la plupart, ne lui appartiennent pas. Le risque qu'il étudie n'est pas le risque habituel d'un commerçant qui peut perdre de l'argent, mais plutôt celui d'un gestionnaire qui doit assurer aux déposants la sécurité, voire la disponibilité de leurs avoirs.

Mais vu l'existence d'une asymétrie d'information entre le banquier et les emprunteurs, associé souvent à un risque de non remboursement, le secteur bancaire peut se trouver dans une situation de rationnement de crédit. A Madagascar durant les trois premiers trimestres de 2009, on assiste à une augmentation en volume des dépôts provenant tout principalement des épargnes intérieures privées, et une augmentation des crédits à la clientèle sous différentes formes.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La première partie de notre étude nous a permis de mettre en exergue le rôle du secteur bancaire dans le financement de l'économie. Le premier chapitre évoque le mécanisme de financement des agents économiques, notamment à travers la création monétaire et la fourniture de moyens de paiement. Cela justifie l'importance du secteur bancaire au sein d'une économie développée. Le second chapitre analyse le secteur bancaire malgache, aussi bien son évolution que l'évolution de son activité.

Essentiellement descriptive, cette première partie permet d'approfondir nos connaissances relatives au secteur bancaire. Elle nous est indispensable pour introduire la deuxième partie. Cette dernière, étant une partie analytique, nous permettra de vérifier la véracité de l'affirmation selon laquelle « *le secteur bancaire contribue au financement de l'économie par le crédit bancaire* ». Pour ce faire, des analyses vont être faites et à l'issue desquelles nous répondrons aux problématiques posées, afin de pouvoir formuler des recommandations.

II^{ème} Partie : APPROCHE ANALYTIQUE

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CREDIT BANCAIRE DANS L'ECONOMIE MALGACHE : 2005-2009

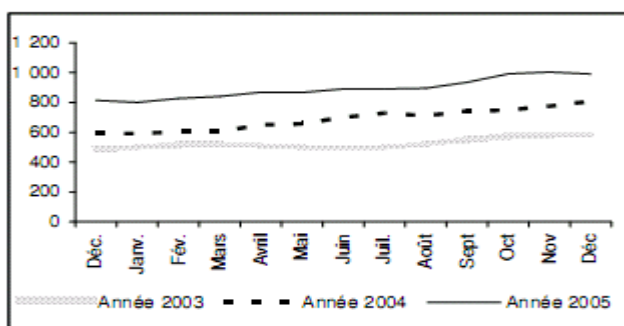
Afin d'appréhender le financement de l'économie par les crédits bancaires, ce chapitre contient une explication succincte du cas de Madagascar. Il s'agit ici de concrétiser l'approche théorique de cet ouvrage avec les données statistiques de Madagascar de 2005 à 2009, constituées à partir des Bulletins de la BCM, des Rapports annuels de la BCM et de la CSBF. Dans ce cas, nous allons analyser successivement l'évolution globale du crédit bancaire, l'évolution par nature et par destination du crédit bancaire et l'évolution des taux bancaire en 2009 par rapport à 2008.

3.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION GLOBALE DU CREDIT BANCAIRE²⁶

LA SITUATION A FIN DECEMBRE 2005 PAR RAPPORT A FIN DECEMBRE 2004

Les encours de crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales aux secteurs para-public et privé sont de 997,1 milliards à fin décembre 2005 contre 814,7 milliards a fin décembre 2004, soit un accroissement de 182,4 milliards (+22,4%) contre +219,8 milliards (+36,9%) au cours de l'année précédente. Cette période se caractérise par une hausse considérable des crédits à court terme (+181,0 milliards contre +134,8 milliards) et par une faible augmentation des crédits d'investissement (+15,4 milliards contre +102,0 milliards).

Figure 3.1.(1) : L'évolution des crédits à l'économie (années 2003-2004-2005)
(En milliards d'ariary)



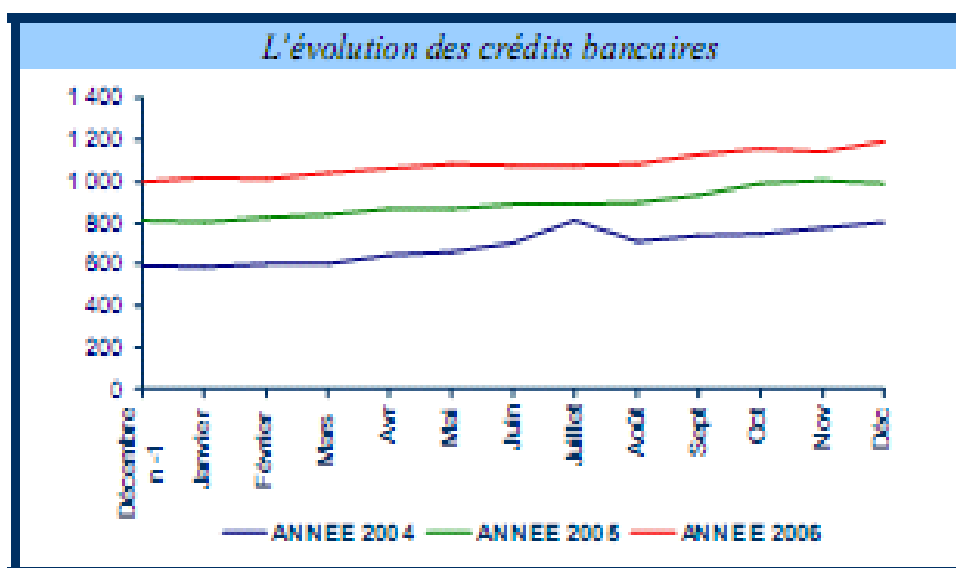
Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°2, février 2006

²⁶ Cf. *Tableau des Encours bruts de crédits, tableau des Crédits à la clientèle, et celui des Créances des banques sur l'économie, en document annexe.*

LA SITUATION A FIN JUIN 2006 PAR RAPPORT A FIN DECEMBRE 2005

Les encours de crédits des banques commerciales se sont établis à 1225,4 milliards à fin décembre 2006 contre 1043,1 milliards à fin décembre 2005, soit une hausse de 182,3 milliards (+17,5%) sur l'ensemble de l'année 2006 contre +196,4 milliards (23,2%) au cours de l'année précédente. Les principales raisons de cet accroissement sont d'une part, le financement des compagnies pétrolières ainsi que quelques sociétés industrielles et commerciales. D'autre part, les crédits immobiliers et les crédits d'équipement accordés en faveur des particuliers et de quelques entreprises de bâtiments et travaux publics, de transport et transit.

Figure 3.1.(2) : Evolution des crédits bancaires (années 2004-2005-2006)
(En milliards d'ariary)

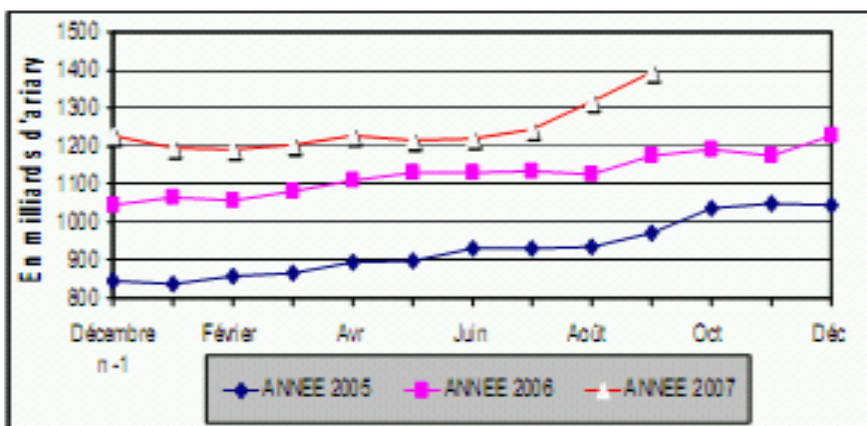


Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°6, février 2007

LA SITUATION A FIN SEPTEMBRE 2007 PAR RAPPORT A FIN DECEMBRE 2006

Les encours de crédits se sont chiffrés à 1395,5 milliards à fin septembre 2007 contre 1225,4 milliards à fin décembre 2006, soit une augmentation de 170,1 milliards (13,9%) contre 131,6 milliards (12,6%) de fin décembre 2005 à fin septembre 2006. Cette hausse résulte aussi bien des besoins de financement des entreprises (les compagnies pétrolières et les sociétés de télécommunication) que des crédits d'équipements et des prêts immobiliers octroyés par les banques au profit des particuliers.

Figure 3.1.(3) : Evolution des crédits bancaires (années 2005-2006-2007)
(en milliards d'ariary)

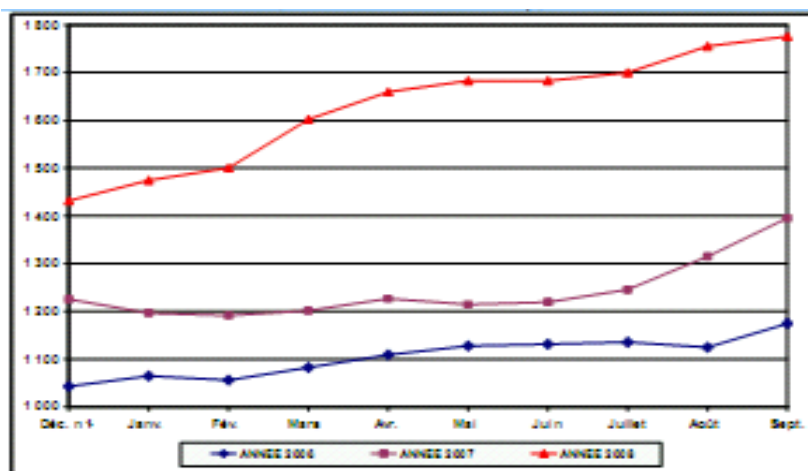


Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°8, décembre 2007

LA SITUATION A FIN SEPTEMBRE 2008 PAR RAPPORT A FIN DECEMBRE 2007

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2008, l'évolution des crédits octroyés par le secteur bancaire diffère de celle des années antérieures. Ils ont amorcé une augmentation dès le mois de janvier si auparavant, les crédits se contractent généralement au début de l'année. Cette hausse s'est accélérée le mois de mars et s'est ralentie au milieu de l'année pour reprendre à partir du mois de juillet. A fin septembre 2008, les encours ont atteint 1776,3 milliards d'Ariary contre 1431,5 milliards à fin décembre 2007. Ceci correspond à une expansion considérable de 344,7 milliards (24,1%) contre 170,1 milliards (13,9%) sur la même période de l'année précédente, tirée aussi bien par les crédits à court terme que par ceux à moyen et long terme.

Figure 3.1.(4) : Evolution des crédits bancaires (années 2006-2007-2008)
(en milliards d'ariary)

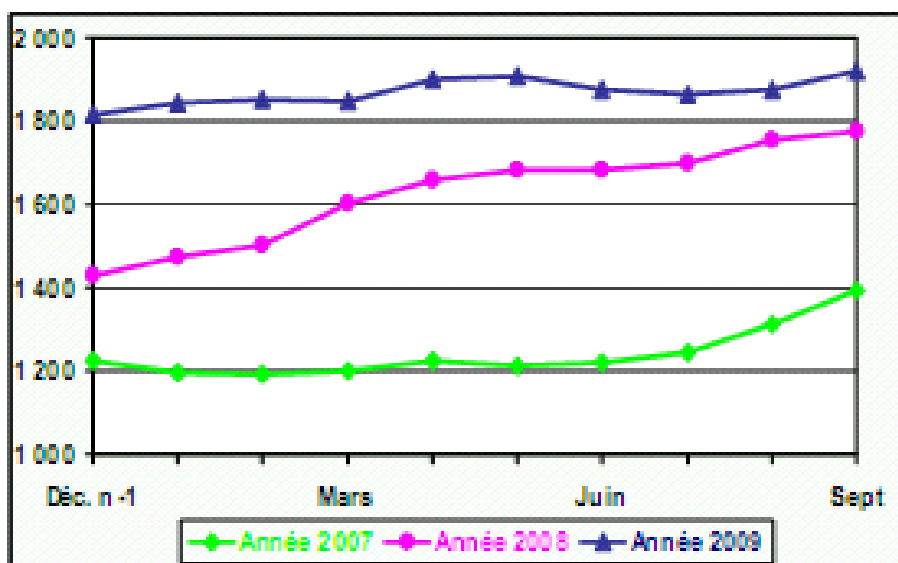


Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°11, septembre 2008

LA SITUATION AU TROIS PREMIERS TRIMESTRES DE 2009 PAR RAPPORT A CEUX DE 2008

Les crédits octroyés par les banques à la clientèle n'ont progressé que de 103,0 milliards d'Ariary (5,7%) pendant les trois premiers trimestres de 2009, si par contre ils ont enregistré un bond considérable de 344,7 milliards d'Ariary (24,1%) sur la même période de l'année 2008. Ce ralentissement des crédits bancaires est lié à la crise socio-politique nationale. D'un côté, la demande des opérateurs a été inhibée par la baisse des activités conjuguée à l'insécurité et à l'instabilité. D'un autre côté, l'offre a été limitée par la prudence des banques face à cette baisse d'activités ainsi qu'à l'accroissement des prêts échus non remboursés.

Figure 3.1.(5) : Evolution des crédits bancaires (années 2007-2008-2009)
(en milliards d'ariary)



Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°13, septembre 2009

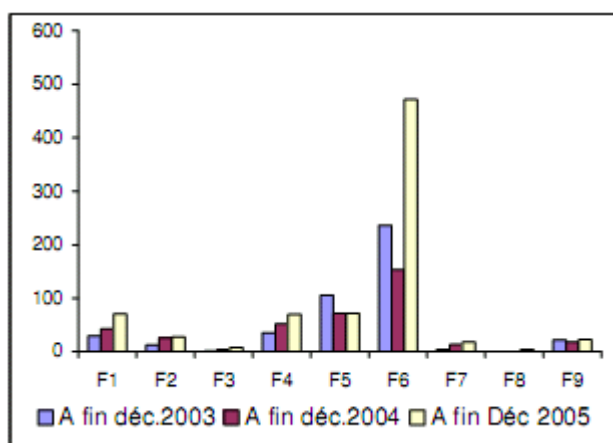
3.2. ANALYSE DE L'EVOLUTION PAR NATURE ET PAR DESTINATION DU CREDIT BANCAIRE

Dans le cadre de cette analyse, nous allons tout d'abord étudier l'évolution du crédit de fonctionnement, ensuite nous passerons à l'étude de l'évolution du crédit d'investissement.

3.2.1. L'EVOLUTION DU CREDIT DE FONCTIONNEMENT²⁷

De fin décembre 2004 à fin décembre 2005, les crédits de fonctionnement se sont accrus de 181,0 milliards (31,2%) contre +134,8 milliards (30,3%) au cours de l'année précédente. Cet accroissement reflète celui de toutes les catégories de crédits à court terme.

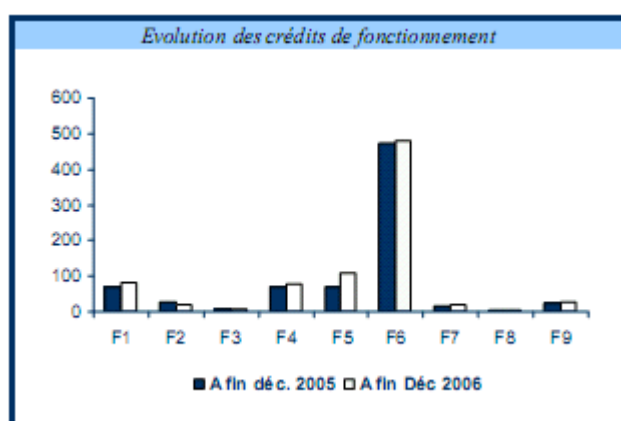
Figure 3.2.1.(1) : L'évolution des crédits de fonctionnement en milliards d'ariary 2004-2005



Source : Bulletin n°2 de la BCM, février 2006.

De fin décembre 2005 à fin décembre 2006, les crédits de fonctionnement ont connu une hausse de 63,9 milliards (31,2%) au cours de l'année 2006. Cette hausse reflète celle de toutes les catégories de crédits à l'exception des mobilisations de créances sur l'étranger (F2).

Figure 3.2.1.(2) : L'évolution des crédits de fonctionnement en milliards d'ariary 2005-2006

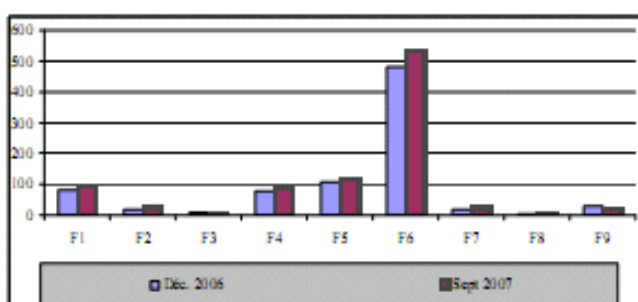


Source : Bulletin n°6 de la BCM, février 2007

²⁷ Cf. Tableau de l'évolution des crédits de fonctionnement en document annexe.

De fin décembre 2006 à fin septembre 2007, les crédits de fonctionnement ont augmenté de 92,7 milliards (11,2%) contre 33,8 milliards (4,4%) au cours des trois premiers trimestres de 2006. Cette augmentation reflète l'évolution de toutes les catégories de crédits, à l'exception des mobilisations de créances administratives (F3 : - 0,9 milliard ou - 11% contre + 2,6 milliard ou +32,5%), des crédits de faisance-valoir (F8 : - 1,7 milliard ou - 39,4% contre -0,6 milliard ou -16,9%) et des préfinancements de collecte de produits (F9 : -7,4 milliards ou -26,1% contre +2,3 milliards ou +10,4%)

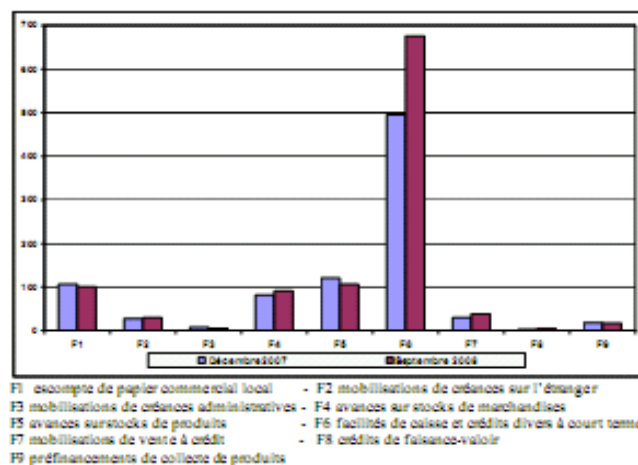
Figure 3.2.1.(3) : L'évolution des crédits de fonctionnement en milliards d'ariary 2006-2007



Source : Bulletin n°8 de la BCM, décembre 2007

De fin décembre 2007 à fin septembre 2008, les crédits de fonctionnement se sont accrus de 179,2 milliards (20,1%) contre 92,7 milliards (11,2%) sur la même période de l'année précédente. Cet accroissement important découle de celui des facilités de caisse et crédits divers à court terme (F6 : 180,8 milliards ou 36,5% contre 52,8 milliards ou 11,0%), et dans une moindre mesure, des avances sur stocks de marchandises (F4 : 9,1 milliards ou 11,1% contre 13,9 milliards ou 18,0%) ainsi que des mobilisations de vente à crédit (F7 : 8,1 milliards ou 27,2% contre 4,3 milliards ou 22,1%).

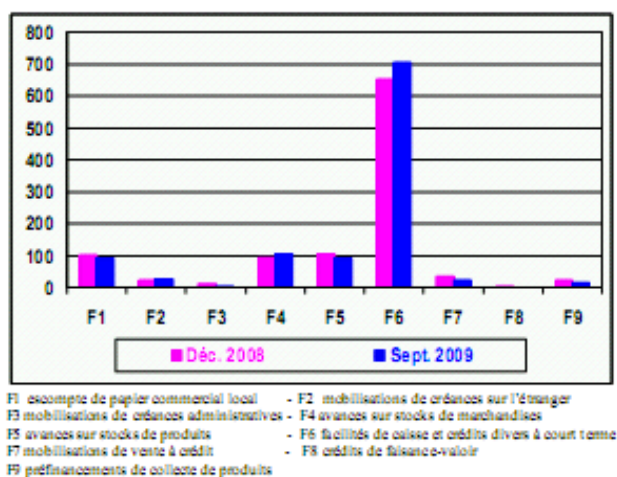
Figure 3.2.1.(4) : L'évolution des crédits de fonctionnement en milliards d'ariary 2007-2008



Source : Bulletin n°11 de la BCM, septembre 2008

De fin décembre 2008 à fin septembre 2009, les crédits de fonctionnement n'ont connu qu'une augmentation de 20,3 milliards d'Ariary (1,9% contre 179,2% milliards d'Ariary (20,1%). Cette augmentation modeste reflète surtout celle des facilités de caisse et crédits divers à court terme (F6 : 52,2 milliards ou 8,0% contre 180,8 milliards ou 36,5%).

Figure 3.2.1.(5) : L'évolution des crédits de fonctionnement en milliards d'ariary 2008-2009

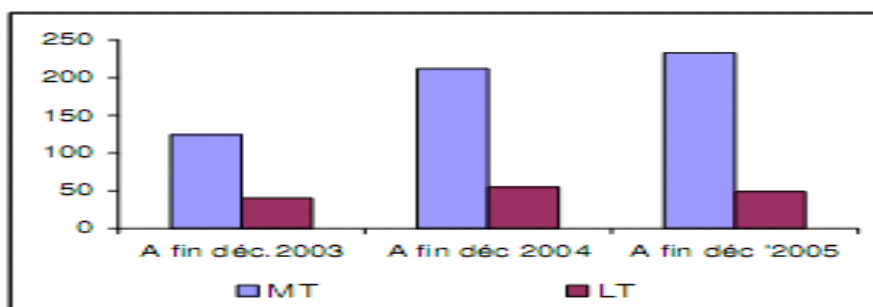


Source : Bulletin n°13 de la BCM, septembre 2009

3.2.2. L'EVOLUTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT²⁸

Les crédits à moyen terme n'ont progressé que de 21,4 milliards (+10,1%) contre+ 87,4 milliards (+70,3%) de fin décembre 2003 à fin décembre 2004. cette progression provient des crédits immobiliers octroyés par quelques établissements en faveur des ménages, de quelques entreprises de BTP et d'une industrie alimentaire, ainsi que du financement des investissements effectués par une société de télécommunication. Par ailleurs, les prêts à long terme ont diminué de 6,0 milliards (-10,9%) contre +14,6 milliards (36,2%) au cours de l'année 2004.

Figure 3.2.2.(1) : L'évolution des crédits à long et à moyen terme (Années 2003-2004-2005 en milliards d'ariary)

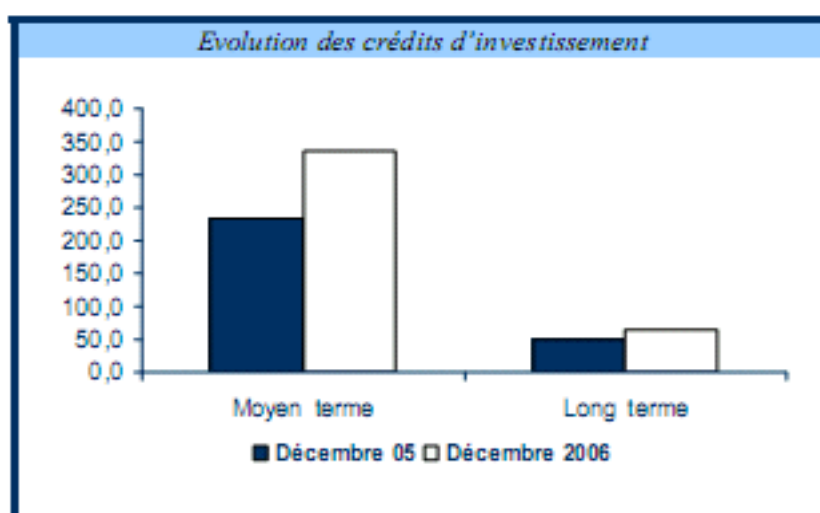


Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°2, février 2006

²⁸ Cf. tableau de l'évolution des crédits d'investissement en document annexe.

En fin décembre 2006, les crédits à moyen terme accusent une hausse de 103,0 milliards (+44,2%) au lieu de +21,4 milliards (+10,1%) en fin décembre 2005. Cette hausse s'explique essentiellement par l'octroi de crédits à l'habitat ainsi qu'à la consommation, et en moindre mesure, des crédits d'équipement. Les crédits à moyen terme, essentiellement destinés au financement des fonds de roulement, s'élèvent à 61,6 milliards. Les prêts à long terme ont été gonflés de 15,4 milliards (31,4%) contre -6,0 milliards (-10,9%) en 2005. Ils correspondent aussi bien aux crédits immobiliers qu'aux crédits d'équipement.

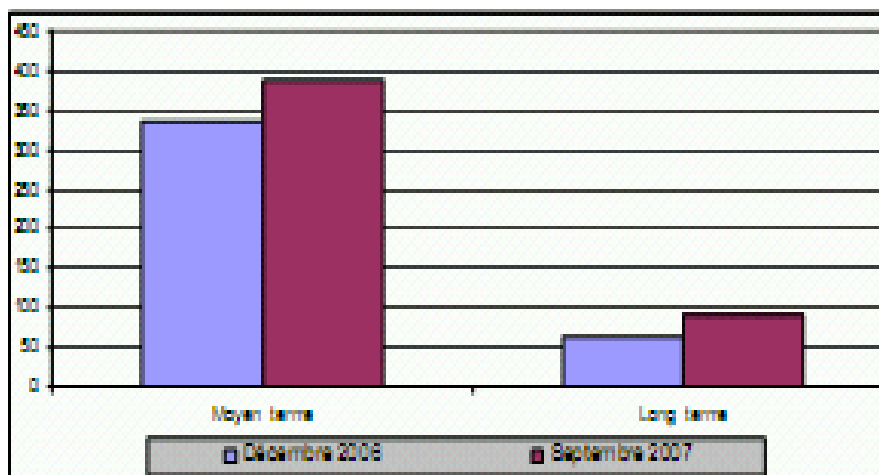
Figure 3.2.2.(2) : L'évolution des crédits d'investissement (années 2005-2006)
(En milliards d'ariary)



Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°6, février 2007

Durant les neuf premiers mois de l'année 2007, les crédits d'investissement à moyen terme ont progressé de 51,3 milliards (15,3%) contre 90,9 milliards (39,0%) et ceux à long terme, de 26,1 milliards (40,6%) contre 6,9 milliards (14,2%). Cette hausse s'explique surtout par des prêts immobiliers accordés à deux sociétés intervenant dans la branche des services d'assistance et dans celle des bâtiments et travaux publics (BTP) ainsi qu'aux particuliers, par des crédits d'équipement alloués aux ménages et par des crédits d'équipement en faveur d'une entreprise privée produisant de l'énergie électrique, d'une société de télécommunication, de deux compagnies pétrolières, de quatre sociétés dont une de produits pharmaceutiques, une autre de produits textiles, la troisième de produits halieutiques et la dernière opérant dans la branche des commerces divers.

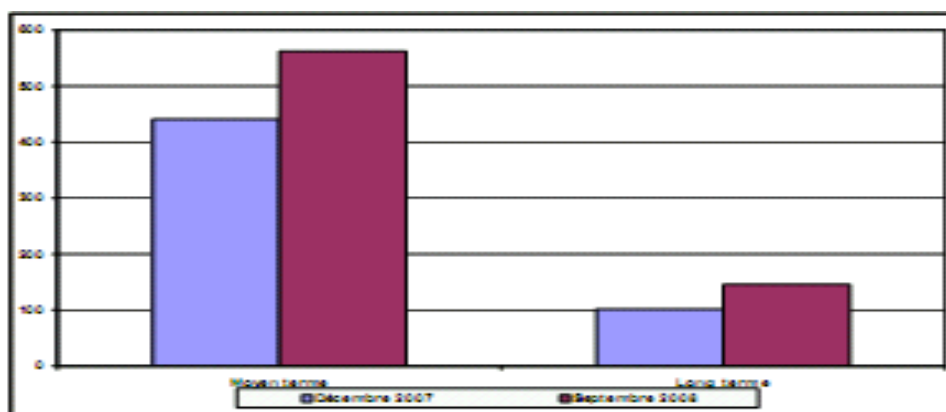
Figure 3.2.2.(3) : L'évolution des crédits d'investissement (années 2006-2007)
(En milliards d'ariary)



Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°8, février 2007

Durant les neuf premiers mois de l'année 2008, les crédits d'investissement à moyen terme ont connu une hausse de 121,7 milliards (27,6%) contre 51,3 milliards (15,3%) et ceux à long terme de 43,8 milliards (43,1%) contre 26,1 milliards (40,6%). Cette augmentation provient des prêts immobiliers accordés à une société de service d'assistance, à des particuliers et à deux entreprises de BTP ; des petits crédits d'équipement alloués aux ménages ; des crédits d'investissement en faveur de deux sociétés commerciales, d'un concessionnaire de véhicules automobiles, de deux sociétés de télécommunication, d'une raffinerie, d'une société de service d'assistance, d'une entreprise privée intervenant dans la branche de l'énergie électrique, de deux industries hôtelières ; des crédits de refinancement d'institutions de microfinance ; et enfin du financement de la réhabilitation des biens immeubles d'une société de transport aérien.

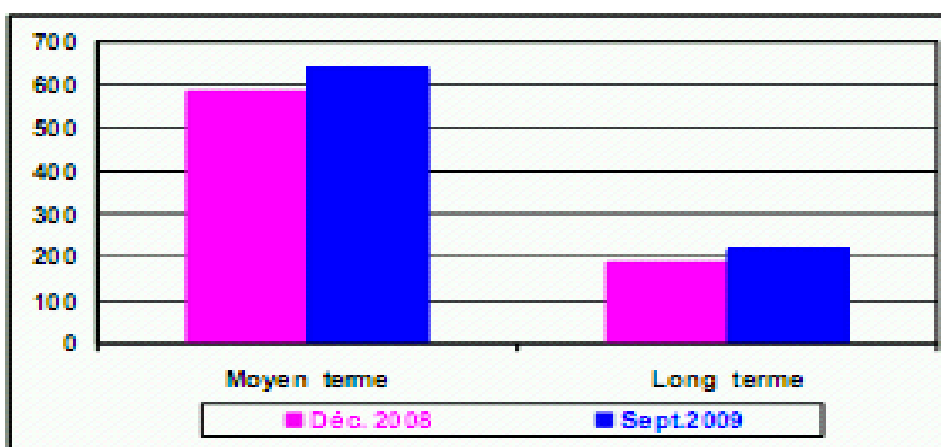
Figure 3.2.2.(4) : L'évolution des crédits d'investissement (années 2007-2008)
(En milliards d'ariary)



Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°11, septembre 2008

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2009, les crédits à moyen terme ont augmenté de 52,2 milliards d'Ariary (8,9%) contre 121,7 milliards d'Ariary (27,6%) l'année précédente. Cette augmentation résulte essentiellement de crédits d'équipement alloués à un concessionnaire d'engins, à des sociétés de télécommunication, de transport terrestre, à des industries alimentaires et hôtelières ainsi qu'à une compagnie pétrolière. Dans cette même période, les crédits à long terme ont progressé de 30,6 milliards d'Ariary (16,4%) au lieu de 43,8 milliards d'ariary (43,1%), suite au financement des investissements d'une industrie de boissons alcoolisées et d'une société portuaire, ainsi qu'aux crédits à l'habitat.

Figure 3.2.2.(5) : Evolution des crédits d'investissement (année 2008-2009)
(En milliards d'ariary)



Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°13, février 2009

3.3. L'EVOLUTION DES TAUX BANCAIRES EN 2009 PAR RAPPORT A 2008²⁹

Il convient d'analyser aussi bien l'évolution des taux débiteurs que celle des taux créditeurs. La période à considérer étant de septembre 2008 à septembre 2009.

3.3.1. LES TAUX DEBITEURS

En général, les taux moyens pondérés débiteurs des banques ont enregistré une baisse plus ou moins importante selon le type de crédit par rapport au mois de décembre 2008. Cependant, selon la période étudiée, la diminution du taux directeur en deux temps, au mois de janvier et au mois d'août 2009 n'a pas été suivie pour quelques types de crédit.

²⁹ Cf. Tableau des taux d'intérêts moyens pondérés appliqués par les banques année 2009, en document annexe.

Le tableau suivant montre l'évolution des taux moyens pondérés par nature et par terme des emplois bancaires octroyés en *ariary*.

Tableau 3.3.1.(1) : Evolution des taux moyens pondérés par nature et par terme des emplois bancaires (en pourcentage).

Rubriques	2008		2009		
	Sept	Déc	Mars	Juin	Sept
Taux de base (min, max)	14,5	14,5	13,8	13,8	13,8
	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Crédits à court terme					
Créances commerciales (F1)	15,47	15,19	14,76	14,14	14,49
Créances sur l'étranger (F2)	14,11	17,51	14,48	13,58	14,38
Créances administratives (F3)	17,13	16,38	17,55	19,27	18,37
Financement des ventes à crédit (F7)	16,10	17,61	16,74	16,03	16,90
Financement des stocks de marchandises (F4)	13,57	13,93	14,47	13,46	13,58
Financement des stocks de produits (F5)	13,88	14,18	14,98	14,37	15,17
Découverts et avances (F6)	13,51	12,91	12,32	12,36	12,56
Crédit de faisance valoir (F8)	17,30	17,92	19,56	19,82	12,78
Préfinancement de la collecte (F9)	14,97	14,72	14,30	14,50	15,17
Crédits à moyen terme					
Crédit à l'équipement :					
Particulier	16,44	16,58	16,41	16,37	15,73
Entreprises	13,04	13,21	11,99	11,88	11,83
Crédits à l'habitat :					
Particuliers	15,61	18,24	18,80	18,78	12,51
Promoteurs immobilier	-	-	14,80	14,80	-
Crédits à long terme					
Crédit à l'équipement :					
Entreprises	10,83	10,31	9,58	10,19	11,47
Crédits à l'habitat :					
Particuliers	15,42	15,57	16,64	16,63	14,78

Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°13, septembre 2009

Pour les crédits à court terme, tous les taux moyens pondérés ont suivi la tendance globale à la baisse, sauf ceux des créances administratives et ceux du financement de stocks de produits, qui ont été tirés à la hausse au mois de septembre 2009, compte tenu du risque appréhendé par les banques dans un contexte de crise. D'une part, le taux des crédits de faisance-valoir en particulier a diminué de 5,14 points de pourcentage, et d'autre part, le taux des créances administratives a augmenté de près de 2 points sur la période étudiée. De juin 2009 à septembre 2009, on assiste à une progression de presque tous les taux du fait du niveau élevé des risques. Seuls ceux des crédits de faisance-valoir ont baissé de 7 points.

La baisse du taux directeur entraîne beaucoup plus d'impact sur les taux des prêts à moyen et long terme. Pour les crédits à l'habitat et à l'équipement pour les particuliers, les taux d'intérêt moyens pondérés ont nettement diminué (5,73 points pour les crédits à l'habitat). Ceux des crédits à l'équipement à moyen terme pour les entreprises ont reculé de 0,85 point. Néanmoins, les taux moyens pondérés des crédits à long terme sur l'équipement d'entreprise ont augmenté de 1,16 point de décembre 2008 à septembre 2009.

3.3.2. LES TAUX CREDITEURS

La tendance des taux moyens pondérés des dépôts en 2009 a également été divergente par rapport au mois de décembre 2008. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des taux moyens pondérés des dépôts en *ariary* du système bancaire malgache pendant cette période.

Tableau 3.3.2.(1) : Evolution des taux moyens pondérés des dépôts du système bancaire en pourcentage

Rubriques	2008		2009		
	Sept	Déc	Mars	Juin	Sept
Dépôts en ariary					
Dépôts à vue	0,71	1,43	1,65	1,38	1,28
Dépôts à terme					
< 3 mois	8,14	8,52	8,13	8,10	7,71
3 mois < 6 mois	7,47	7,89	7,66	7,81	7,71
6 mois < 1 an	8,13	8,05	7,34	7,62	8,30
1 an < 2 ans	6,41	6,77	5,74	6,26	7,50
Compte d'épargne à régime spécial	5,00	4,78	4,92	4,14	4,88

Source : Bulletin de la Banque Centrale de Madagascar – n°13, septembre 2009

De par ce tableau, nous pouvons en déduire que durant la période observée, les taux moyens pondérés des dépôts à vue en *ariary* ont baissé de 0,15 point pour s'établir à 1,28% au mois de septembre 2009 après avoir atteint 1,65% au mois de mars 2009. Les taux des dépôts à terme en *ariary* inférieurs à 6 mois ont également baissé du fait de l'abondance des offres de placement en dépôts rémunérés suite à l'absence d'autres alternatives.

Par contre, les taux moyens sur les dépôts supérieurs à 6 mois ont enregistré une légère hausse au cours de l'année 2009. Ceux des comptes d'épargne à régime spécial, de leur côté, ont connu une évolution erratique

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Ce chapitre nous a permis d'effectuer une analyse illustrée sur l'évolution de crédit bancaire dans l'économie malgache de 2005 à 2009. En termes d'évolution globale, les encours de crédits à l'économie n'ont cessé d'augmenter durant cette période. Cette augmentation s'explique par des financements de différentes sortes effectués par le secteur bancaire.

En termes d'évolution par nature, d'un côté, il y a les crédits de fonctionnement qui ont toujours tendance à augmenter, même dans une moindre proportion. De l'autre côté, les crédits d'investissement octroyés accusent des hausses successives depuis fin décembre 2005 jusqu'en fin septembre 2009. Cet accroissement provient notamment des crédits immobiliers octroyés, des financements de divers investissements, de fonds de roulement et de différents projets, etc.

Et enfin, pour l'évolution par destination des crédits bancaires, tous les trois secteurs d'activité ont bénéficié d'un accroissement en volume de crédits. Analyser l'évolution des crédits bancaires revient à analyser l'évolution des taux bancaires. Les banques malgaches rémunèrent les dépôts par un faible taux (inférieur à 2% pour les dépôts à vue et entre 4 et 9% pour les dépôts à terme), alors que les intérêts qu'elles perçoivent sur les crédits sont très élevés (supérieurs à 10%).

Chapitre 4 : LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE L'OCTROI DE CREDIT BANCAIRE

En général, favoriser l'accès aux crédits est indéniablement nécessaire pour le développement d'un pays. L'accès permanent aux crédits bancaires rend possible toute activité génératrice de revenus. En effet, le crédit contribue à l'augmentation du revenu, à la création d'entreprises et à l'éradication de la pauvreté.

Sur le plan microéconomique, la distribution de crédits se fait suivant des conditions et des contraintes, notamment la compétence et l'expérience du promoteur, la maîtrise de son projet et de son environnement, et surtout les rentabilités escomptées du projet.

Sur le plan macroéconomique, les crédits correspondent aux besoins de financement d'une nation, calculés ex-post, dans la réalisation de ses programmes d'investissement. Par conséquent, on peut qualifier les crédits de véritable pari puisque la banque se propose d'offrir actuellement l'émission d'une monnaie qui n'aurait son éventuelle contrepartie que plus tard. Si le pari réussit, c'est-à-dire si la contrepartie escomptée se réalise effectivement, l'opération de crédit, génératrice de l'émission monétaire, aura été un succès. Dans le cas contraire, elle aura été nuisible à l'économie, car la source de création monétaire n'aura pas eu de contrepartie.

C'est pour toutes ces raisons que la Banque centrale contrôle la distribution du crédit afin de maîtriser autant que possible leur volume et leur orientation afin de promouvoir la croissance économique sans entraîner trop d'inflation.

Dans ce dernier chapitre, avant de faire une analyse FFOM et de formuler des recommandations, démontrons d'abord le fait que le crédit bancaire peut d'une part, stimuler la croissance économique et d'autre part, générer l'inflation.

4.1. LE CREDIT BANCAIRE STIMULE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Le crédit bancaire participe à la croissance économique à travers son rôle de financement des activités économiques. Si le commerce crée la richesse, ce sont les crédits qui facilitent l'activité commerciale. En effet, la diversité de financements existant au niveau des banques peut répondre à de multiples besoins tant à l'endroit

des producteurs (crédits aux entreprises) que des consommateurs (crédits aux particuliers).

D'une manière générale, les crédits à la production permettent aux personnes dotées de l'esprit d'entreprise de « réaliser leur rêve » (en devenant grands entrepreneurs) tandis que ceux à la consommation permettent aux particuliers d' « acheter tout de suite et de payer plus tard ». Ainsi, pour les entreprises, le crédit est nécessaire aussi bien pour financer leurs travaux d'investissement que pour constituer leurs fonds de démarrage, renouveler leur stock que de faire de la bonne publicité, accorder des modalités de paiement à leurs clients qu'exporter leur production. En un mot, pour fonctionner convenablement.

Ce sont donc les entreprises qui sont les premiers agents économiques à accéder aux institutions bancaires. Elles ont la possibilité de plus de s'investir en améliorant leur production d'où la croissance économique. L'analyse de l'épargne, du revenu a fait l'objet d'une littérature économique abondante. KEYNES, comme WICKSELL, comprit très vite que l'élément moteur de l'activité économique se focalisait du côté de l'investissement³⁰.

Bref, un développement économique ne peut se concevoir sans un essor du secteur privé, lequel essor est conditionné par son accès au financement. Il ne faut donc surtout pas oublier que le droit au crédit est un droit qui se mérite par le professionnalisme et l'expérience, par une gestion rigoureuse et responsable et une recherche permanente d'efficacité.

4.2. LE CREDIT BANCAIRE GENERE L'INFLATION

Il faut manier l'offre de crédit avec adresse, en effet, d'une part, sa carence nuit au développement (puisque'il y a insuffisance de financement), mais d'autre part, son excès engendre l'inflation laquelle nuit à l'économie et ronge le pouvoir d'achat.

En cas d'excès de crédit, la Banque Centrale pratique une politique d'encadrement en vue d'en modérer la distribution, mais cette politique entrave la libre concurrence des banques et gêne les plus dynamiques d'entre elles.

Par définition, l'inflation est un déséquilibre entre l'offre de biens et services d'une part, et la quantité de monnaie disponible d'autre part. Elle se manifeste par la hausse généralisée et cumulative des prix.

³⁰ L'économie de l'Afrique au XXI^e siècle, Tome 1, L'Harmattan, 2002.

Les auteurs classiques reprennent la théorie quantitative de la monnaie :

$$M.V = P.T$$

avec,

M : masse monétaire

V : vitesse de circulation de la monnaie

P : niveau général des prix

T : volume de transactions.

Ainsi, toute variation de la quantité de monnaie provoque une variation proportionnelle du niveau général des prix.

Selon HAYEK, quand du fait de la création monétaire, le taux d'intérêt baisse en dessous du taux d'intérêt naturel, le coût du capital emprunté baisse, ce qui incite à investir. L'économie va donc pratiquer un détour de production plus long (plus caractéristique). La demande pour les biens de production augmente sans que la demande pour les biens de consommation diminue, et le secteur des biens de production attirant plus de facteurs car mieux rémunéré. Il y aura une inflation sectorielle, qui, par la suite va entraîner une insuffisance de production de biens de consommation et donc une inflation généralisée. Les prix dans le secteur des biens de consommation augmentent, les facteurs y retournent. On se retrouve donc sur un ajustement par l'inflation à la disposition initiale. La structure de production s'allonge et revient à sa disposition initiale d'où « l'effet d'accordéon ». il ne reste à la fin que l'inflation.

A travers la création monétaire, les banques malgaches, dans la réalisation de leurs fonctions de financement, aident les entreprises à se développer et contribuent ainsi à la croissance économique. D'un autre point de vue, la création monétaire effectuée par les banques peut engendrer l'inflation qui, d'une part, entraîne un accroissement de la pauvreté et d'autre part, un déficit de la balance commerciale ce qui sera à l'origine des crises de change.

Afin d'éviter l'inflation et pour que les crédits octroyés contribuent au financement des activités génératrices de revenu, des recommandations vont être proposés pour le secteur bancaire.

4.3. ANALYSE FFOM ET RECOMMANDATIONS

Avant de formuler des recommandations par rapport aux résultats que notre étude a permis de dégager, il s'avère tout d'abord nécessaire de réunir toutes les caractéristiques du secteur bancaire malgache à travers une analyse FFOM récapitulatif.

4.3.1. FORCES – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES

● Forces

- La modernisation du système bancaire malgache s'est affirmée grâce à l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication et l'installation des distributeurs automatiques de billets.

- Les banques commerciales assurent la sécurité des fonds des déposants car elles sont financièrement plus solides et plus rentables, avec des ressources humaines qualifiées (nationales et étrangères).

- Le taux de transformation des dépôts en crédits est obtenu par le rapport entre l'encours brut des crédits à la clientèle et celui des dépôts à la clientèle³¹. A Madagascar, il s'élève en moyenne à 53,5%, ce qui signifie que plus de la moitié des dépôts de la clientèle est transformée en crédits. Ce taux s'est redressé de 02 points après une baisse sur les trois exercices précédents sans toutefois retrouver son niveau de 2005. Les crédits présentent 57,1% des dépôts à la fin de l'exercice sous revue contre 55,1% à la fin 2007 et 59,4% en décembre 2005.

Tableau 4.3.1.(1) : Le taux de transformation des dépôts en crédits

Périodes	Taux
31 décembre 2002	44,2%
31 décembre 2003	49,6%
31 décembre 2004	52,6%
31 décembre 2005	59,4%
31 décembre 2006	56,2%
31 décembre 2007	55,1%
31 décembre 2008	57,1%

Source : Secrétariat général de la CSBF, Rapport annuel de la CSBF exercice 2008.

³¹ Cf. tableau de l'évolution des opérations avec la clientèle en document annexe.

● Faiblesses

- La difficulté d'accès aux prêts bancaires : en milieu urbain, les malgaches sont subdivisés en trois catégories de classes sociales : la classe des riches, la classe des moyens et la classe des pauvres. Les deux dernières classes n'ont pas forcément accès aux crédits bancaires à cause de la difficulté des conditions imposées par les banques (hypothèques, nantissements et cautions de personnes physiques ou morales). Les garanties demandées par les banques étant souvent très élevées (environ 100 à 300% du crédit accordé), la classe moyenne et celle des pauvres, ne pouvant les réaliser, se trouvent dans l'impossibilité d'accéder au crédit bancaire. Des enquêtes menées sur les besoins des entreprises à Madagascar ont également cité les relations avec les banques parmi leurs principales difficultés quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Faute de crédit, l'essor du tissu industriel composé à majorité des petites et moyennes entreprises (PME) et micro entreprises (PMI) est freiné.

En milieu rural, le taux d'épargne est inférieur à 0% du PIB. L'analyse économique démontre que plus les gens sont pauvres, plus grande est leur propension marginale à consommer. Les ruraux consacrent plus de trois quart de leurs revenus aux produits de première nécessité. En effet, les paysans n'ont pas assez d'épargne à placer dans les banques, mais pire encore, il est difficile d'accéder à une banque dans le monde rural malgache. Les paysans préfèrent la thésaurisation. Bref, les agences bancaires sont concentrées dans la capitale alors que dans les provinces et dans les régions éloignées, on en trouve rarement. De plus, aucune politique d'incitation et d'activation n'a été menée parce que le secteur est considéré comme non épargnant et le financement a été constitué par les dotations de l'Etat.

- Le faible taux de bancarisation³² : le rythme de la réforme bancaire à Madagascar n'a pas encore atteint la cadence souhaitée puisque les marchés de crédits sont insuffisamment développés. La qualité de service est peu performante et l'on assiste à une sous-bancarisation importante. En 2008, le taux de bancarisation de Madagascar était seulement de 2%.

- Le taux d'intérêt est élevé : les banques prêtent en moyenne à des taux d'intérêt de l'ordre de 15%, mais ces taux, encore trop élevés, ne s'adressent en majorité qu'aux projets industriels, même si des efforts considérables sont constatés.

³² C'est le premier élément qui permet d'évaluer le poids du secteur bancaire dans l'économie.

Par conséquent, les besoins de financement du secteur privé restent en grande partie insatisfaits, même l'accès des petites et moyennes entreprises au financement à court terme reste limité.

- L'absence de prêt à long terme pour le financement des investissements. Le système bancaire souffre d'une insuffisance de compétition et d'un faible niveau d'accès au financement à moyen et à long terme. A Madagascar, les crédits à long terme n'ont jamais dépassé les 25% du total des crédits à l'économie depuis 1993³³.

- L'utilisation des nouvelles technologies de pointe n'est pas encore à la disposition de toutes les banques primaires malgaches, cela à cause du manque de financement et au coût très élevé de ces nouvelles technologies.

- L'insuffisance de véritable étude de marché dans la conquête de nouveaux clients, le manque d'efficacité dans la gestion de la relation avec les clients : dans le secteur bancaire actuel, l'acquisition de nouveaux clients coûte beaucoup plus chère que la fidélisation des clients.

- Le secteur bancaire malgache fonctionne dans une économie qui a un taux d'épargne parmi les plus bas des pays en voie de développement et dont l'intensité financière est le plus faible. A cause de la faiblesse d'épargne, surtout au niveau des ménages, le niveau de liquidité des banques est faible. Et même si ces ressources existent, elles ne sont pas directement transformées en crédit, d'une part, parce que les projets ne sont pas suffisamment mature et ces ressources sont volatiles (elles peuvent être retirées à tout moment par leurs propriétaires). D'autre part, parce qu'un crédit trop facile et synonyme de gaspillage ne sera pas remboursé.

- L'accès de la population au crédit bancaire reste faible et il n'existe toujours pas de marché bancaire.

● Opportunités

- La perspective de développement du crédit-bail permettra de favoriser le financement à moyen terme des équipements des entreprises (BNI-leasing, Equip-bail Madagascar de la BOA)

- L'amélioration du taux de bancarisation de Madagascar peut être envisagée grâce à la dynamique des institutions de microfinance qui pourra avoir une incidence sur la collecte de l'épargne.

³³ Article de Zo TSITOHAINA in *Concurrence acharnée, mais besoins non satisfaits*. Journal de l'économie n°33 du 11 au 17 octobre 2010.

● Menaces

- L'intervention extensive de l'Etat : l'Etat est encore actionnaire dans la plupart des banques, or il exerce un rôle de régulateur et de contrôleur du système bancaire à travers la BCM et la CSBF. Par conséquent, même si la BCM est supposé autonome, l'Etat en est seul actionnaire. C'est lui qui désigne le gouverneur et la majorité des administrateurs.

- L'environnement bancaire est encore peu concurrentiel : il y a peu de création de nouvelles banques. Dans le système bancaire malgache, il n'y a que dix banques commerciales.

- L'instabilité de la conjoncture économique, sociale et politique du pays nuit aux activités bancaires.

- Le problème de l'autofinancement reste un frein énorme à l'accès au crédit. Le déblocage du crédit obtenu est, le plus souvent, conditionné par l'existence de garanties solides couvrant au moins la totalité des risques (capital + intérêt). De ce fait, l'insuffisance d'autofinancement et/ou de garanties constituent souvent de sérieux handicaps à l'accès au crédit.

- Le manque de confiance entre la banque et sa clientèle que ce soit pour les dépôts, que ce soit pour le crédit. En effet, le recours au crédit implique des contraintes parce que la notion de crédit ne peut pas se concevoir sans la notion de confiance. Et la confiance, pour pouvoir résister au temps, nécessite le respect d'un certain nombre de contraintes.

- L'absence de prêts à long terme constitue un handicap important pour la croissance économique ; pourtant les banques ne cherchent pas à encourager l'épargne à long terme.

- Les banques, travaillant pour leur propre compte avec l'argent des autres dans des opérations de financement, ne s'engagent que lorsqu'elles obtiennent le maximum d'assurance de pouvoir être remboursées en intérêt et capital par les éventuels bénéficiaires de crédits bancaires.

- Le secteur bancaire actuel n'est pas un secteur d'activité comme les autres. Il crée et fait circuler une matière particulière : la monnaie. Ce secteur bancaire est très fragile par la nature de son métier en ce sens que les défaillances des entreprises, du pays ou de certaines banques se répercutent rapidement sur l'ensemble du système qui, par nature, est créancier.

4.3.2. RECOMMANDATIONS

De par notre analyse, nous avons pu démontrer que le secteur bancaire joue un rôle important dans la croissance économique. Il assure le financement des différents secteurs d'activité à travers les crédits bancaires qu'il octroie. Pour le cas de Madagascar, à l'issue de la précédente récapitulation, nous pourrions affirmer que c'est un secteur qui a beaucoup de potentialités malgré ses faiblesses. Ceci étant, il conviendrait de trouver des moyens pour que l'activité bancaire contribue à l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population malgache.

Nous savons bien que 80% de la population malgache est constitué par des ruraux. A cause de l'ignorance et démotivés par la peur de toute administration, ces derniers ne veulent ni déposer leur argent et leurs épargnes dans les banques, ni recourir aux prêts bancaires pour le financement de leurs activités de production ou d'extension de cette dernière. Ils préfèrent tout au plus recourir aux mutuels qui octroient des crédits au niveau de la microfinance.

La solution consisterait donc à établir une politique de bancarisation. Il s'agit de la sensibilisation des ruraux à déposer leur argent à la banque, à commencer par leur assurer la sécurité, vu que c'est le premier défaut de la thésaurisation. Par la suite, leur rassurer quant à la disponibilité de l'argent, et les informer sur les intérêts qu'ils pourront percevoir. Enfin, il s'avère être efficace de leur expliquer de manière à ce qu'ils comprennent les conséquences macroéconomiques d'une telle action.

Du côté du secteur bancaire, sachant le niveau plus élevé de risque des activités de ruraux (climat, maladies, etc.), il devrait trouver des moyens pour se protéger d'un tel risque, sans pour autant léser le financement des activités agricoles, principale activité économique de la population malgache. Bien financée, la population rurale malgache pourrait pratiquer l'agriculture à grande échelle, donc passer de l'économie de subsistance à l'économie de marché. Cela constitue une rentabilité aussi bien pour le secteur bancaire que pour la croissance économique en général.

Du point de vue macroéconomique, mettre en place un système bancaire concurrentiel est nécessaire. En effet, cela constituerait pour les banques déjà existant un facteur pour améliorer la qualité de leurs services et pour réduire les tarifs de certains produits et services bancaires. Ce qui va inciter la population malgache à recourir au secteur bancaire.

De plus, Madagascar ne peut se développer si l'accès au crédit ne se développe pas. Comme l'a dit Schumpeter, le crédit est productif car lui seul permet un emploi qualitativement différent et une nouvelle meilleure combinaison des facteurs de production. Sans crédit, il n'y aura pas d'évolution économique. Il appartient donc à la banque d'appliquer une politique sélective de crédit, en orientant celui-ci vers des emplois jugés profitables ou productifs pour l'économie nationale et le détourner des emplois jugés néfastes ou inutiles en raison de la conjoncture ou des besoins du développement de l'économie nationale pour se préserver de l'inflation. Par ailleurs, les ménages sont attirés par l'épargne lorsqu'elle est bien rémunérée. Les banques doivent donc être capables de manipuler les taux d'intérêt et l'Etat doit, tout en privilégiant l'épargne intérieure, créer un environnement propice à l'investissement.

En termes de mobilisation de l'épargne, les dépôts étant constitués par les remises des épargnants, il y a lieu de susciter l'épargne pour favoriser les dépôts. Or susciter l'épargne veut dire inciter l'épargnant à se dessaisir pour un temps de son pouvoir d'achat avec l'assurance que, au moins, ce pouvoir d'achat ne se dépréciera pas jusqu'à ce que l'épargnant retrouve la disponibilité de ses fonds. Or comme c'est l'inflation qui grignote le pouvoir d'achat, le taux d'intérêt servi devrait donc être au moins égal au taux d'inflation existant. Ceci étant plus facile à réaliser que le taux d'inflation est faible. Par conséquent, il faut juguler l'inflation : moins il y aura d'inflation, plus les taux d'intérêt deviennent intéressants, plus il y aura d'épargne et de dépôts, donc plus le système bancaire pourra octroyer de crédits, et enfin, plus grandes seront les chances de développement.

Le secteur bancaire doit prendre conscience de l'importance de l'épargne rurale et de la nécessité de sa mobilisation en étendant le réseau d'agences des banques malgré le coût élevé de l'opération, en incitant par les taux et en recherchant des formes originales et adaptées de collecte de l'épargne (par exemple alphabétisation et information parallèle sur les intérêts et sur l'importance de l'épargne).

Le gouvernement doit mettre en place une banque de développement qui tiendra compte des besoins de financement à long terme des entreprises parce que, à Madagascar toutes les banques commerciales ne s'engagent guère sur le long terme

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Ce dernier chapitre de notre ouvrage nous a permis d'analyser les conséquences économiques et sociales de l'octroi de crédit bancaire. En effet, l'accès permanent aux crédits rend possible toute activité génératrice de revenu, et assure le financement des investissements aussi bien du côté des entreprises que du côté des ménages. Celui-ci favorise la croissance économique. En dépit de cette retombée positive, le crédit bancaire peut aussi avoir des conséquences négatives. En cas d'excès de crédit, celui-ci engendre une inflation qui pourrait nuire à l'économie en rongant le pouvoir d'achat. Dans ce cas, l'intervention de la Banque centrale est nécessaire pour pratiquer une politique d'encadrement de crédit en vue d'en modérer la distribution.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

A Madagascar, d'après notre analyse, nous pouvons conclure que les dépôts à vue dominant largement sur les dépôts à terme. Ce qui justifie la précarité de la disposition monétaire au niveau du secteur bancaire malgache. Par ailleurs, les entreprises privées et les ménages demeurent les principaux déposants. L'administration et les entreprises publiques effectuent aussi des dépôts mais à un très faible niveau.

Du point de vue des crédits octroyés, après avoir analysé l'évolution globale des crédits bancaires et l'évolution par nature et par destination, on remarque que les bénéficiaires optent souvent pour les crédits à court et moyen terme. Cela peut se traduire par une certaine méfiance de la part de la population et une incertitude des utilisateurs de crédits vu la précarité de la conjoncture politico-économique du pays. Par conséquent, le volume des crédits à long terme destinés à financer les gros investissements restent encore très faibles.

Cette partie de notre recherche nous a permis de confirmer l'hypothèse de base de l'ensemble de notre étude à savoir que le secteur bancaire malgache contribue au financement de l'économie malgache. L'étude statistique concentrée sur l'observation des données disponibles nous a permis d'apercevoir cette affirmation. Par ailleurs, ce sera à travers cette même étude que nous pouvons aussi répondre à notre problématique : « Le secteur bancaire malgache joue-t-il un rôle important dans l'économie malgache ? Le crédit bancaire contribue-t-il au financement des activités économiques ? », tout en tenant compte que les déterminants du secteur bancaire choisis sont le crédit à l'économie (à court, moyen, et long terme) et les dépôts (à vue et à terme). Le taux d'intérêt, jouant un grand rôle dans la régulation de ces deux déterminants cités ci-dessus, ne peut se dissocier de notre étude.

CONCLUSION

Le système bancaire est à la fois offreur et demandeur de capitaux : il en offre par les crédits qu'il propose tout en veillant aux directives de la Banque Centrale afin de pouvoir financer le développement économique et éviter l'inflation ; il en demande par les dépôts qu'il sollicite tout en s'engageant à respecter les intérêts des épargnants et des bailleurs. Le système bancaire constitue donc un intermédiaire entre les détenteurs de capitaux oisifs en quête de placement et les utilisateurs de capitaux, détenteurs de projets en quête de financement. Il canalise les fonds des épargnants pour ceux qui en ont besoin et fournit de la liquidité.

Parmi les intermédiaires financiers, les banques, que l'on nomme aussi établissements de crédits, sont les seules à détenir le pouvoir de création monétaire. En effet, chaque fois qu'une banque accorde un crédit, la quantité de monnaie en circulation dans l'économie augmente car ce crédit se matérialise nécessairement par un dépôt supplémentaire que l'entrepreneur utilise ensuite comme il le souhaite. Le système bancaire joue donc un rôle crucial dans le processus de création monétaire. Le rôle des banques dans l'économie est clair et bien établi car elles sont les seules à pouvoir fournir des services de liquidités et de crédits aux entreprises et aux ménages. Les banques tiennent donc un rôle important dans le développement économique. A Madagascar, le recours aux crédits bancaires se justifie par les nécessités de s'adapter aux progrès techniques, aux exigences de la vie moderne et aux contraintes de la concurrence.

Pour l'amélioration de son activité et l'augmentation de ses performances commerciales, l'entreprise a besoin de financement et de crédit. En effet, d'une part lorsqu'une entreprise veut étendre son champ d'activité dans une logique d'expansion propre aux activités entrepreneuriales et désire réaliser de constructions nouvelles ou créer des filiales ou succursales, elle doit se faire consentir des crédits à long terme, dix, quinze, vingt voire même trente ans. D'autre part, une entreprise peut avoir besoin de crédit pour une opération de courte durée, trois à six mois, un an, deux ans. Quand les entreprises enregistrent une augmentation de leurs activités, cela se répercute inévitablement sur les autres agents économiques et c'est ainsi que s'explique le mécanisme de la croissance. C'est de cette manière que le crédit bancaire contribue au financement de l'économie, conduisant à l'amélioration du niveau de vie de la population.

A Madagascar, durant la période de 2005 à 2009, les crédits octroyés au secteur productif ont toujours progressé ; est enregistrée ainsi une augmentation continue des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement. Globalement, les encours de crédits octroyés par le secteur bancaire ont amorcé une augmentation, soit 997,1 milliards d'ariary en fin décembre 2005 pour atteindre 1776,3 milliards d'ariary en fin septembre 2008. Cette hausse résulte aussi bien des besoins de financement des entreprises que des crédits d'équipement et de prêts immobiliers au profit des particuliers, crédits à court, à moyen et à long terme.

En 2009 à cause de la baisse des activités conjuguées à l'insécurité et à l'instabilité suite à la crise socio-politique nationale, l'offre de crédits bancaires a été limitée par la prudence des banques face à cette baisse d'activité ainsi qu'à l'accroissement des prêts échus non remboursés. Du point de vue des ressources, on assiste à une hausse des dépôts en ariary (+176 milliards d'ariary) qui résulte de l'augmentation incessante des comptes de particuliers (+104 milliards d'ariary) par rapport à l'année 2008. En ce qui concerne les emplois, on assiste à une progression des crédits à la clientèle (+97 milliards d'ariary, dont 83 milliards sont des crédits d'investissement). Les banques malgaches pratiquent en moyenne des taux débiteurs de l'ordre de 15% et des taux créditeurs de l'ordre de 4% à 9%.

A travers notre analyse portant sur l'évolution du crédit bancaire dans l'économie malgache de l'année 2005 à 2009, nous pouvons déduire que les crédits octroyés par le secteur bancaire contribuent au financement de l'économie vu que la majorité de ces crédits a été destinée au financement de la production. Ces crédits correspondent aux besoins de financement des agents économiques de la nation pour la réalisation de leurs programmes d'investissement et pour le financement des activités économiques. Des mesures importantes doivent être prises pour restructurer le système bancaire en particulier et le système financier en général. Toutefois, le faible niveau de l'épargne, le sous-développement des marchés de capitaux font qu'une grande partie des besoins de financement reste insatisfaite.

Accéder au financement est devenu un rêve pour la majorité des opérateurs nationaux, or pour pouvoir obtenir du crédit il faut surmonter beaucoup de difficultés. Devant ce fait, banquiers et opérateurs se rejettent les responsabilités : les banquiers sont trop sévères selon les opérateurs ; les banquiers affirment, par contre, que les opérateurs sont mal outillés en matière de techniques de gestion pour mériter leur confiance. C'est un autre sujet d'étude qui dépasse le cadre du présent travail d'étude et de recherche et qui ne peut donc pas être traité sans une nouvelle

documentation et de nouvelles enquêtes car les conditions d'octroi de crédit changent sans cesse à chaque soubresaut d'évolution de l'économie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I – OUVRAGES

- 1 - ACHERBERG E., "*Les instituts d'étude bancaire et financière*", Paris 1969.
- 2 - ASSIDOR Elisa, "*Théorie bancaire*", Editions La Découverte, 1996.
- 3 - BARRE Raymond, "*Economie Politique*", 9ème édition, 3ème trimestre 1980.
- 4 - BARRE Raymond, "*Economie Politique*", tome 2, PUF, Paris.
- 5 - BERNARD Jean Jacques et GAUTHIER Jean Claude, "*Introduction au marché bancaire des particuliers et des professionnelles*".
- 6 - BERNET-ROLLANDE Luc, "*Economie et technique bancaire I et II*", 2ème édition - CLET Editions BANQUE, juillet 1989.
- 7 - BERNET-ROLLANDE Luc, "*Economie et Techniques bancaires I et II*", Centre de Librairie et d'Editions Techniques, Editions Banque, 2^{ème} édition, Paris juillet 1989.
- 8 - BERNET-ROLLANDE Luc, "*Principe de technique bancaire*", 4ème édition, Editions DUNOD, Paris, 2001.
- 9 - BRASSEUL Jacques, "*Introduction à l'économie de développement*", Editions Armand Colin, Paris 1975.
- 10 - CERCLES A., "*Cautionnement et la banque*", engagement reçus par les banques, 2002.
- 11 - CLAUDE J. Simon, « *Les Banques* », Collection Repères, Editions La Découverte, Paris 1994.
- 12 - DARREAU Philippe, "*Croissance et politique économique*", Editions, de Boeck Université.
- 13 - De COUSSERGUES Sylvie, THABY Jean, "*Analyse du risque des crédits bancaires*", Centre de Librairie et d'Editions Techniques, Editions Banque, 2^{ème} édition, Paris septembre 1984.
- 14 - "*Economie Politique de l'Afrique au XXIème siècle*", tome 1, L'Harmattan, 2002.
- 15 - Frédéric B., Jérôme C., Franck P., "*Analyse macroéconomique 2*", coll. Repères, Editions La Découverte et Syros, Paris 2000.
- 16 - GARSUALT Philippe, PRIMAMI Stéphane, "*La Banque : fonctionnement et stratégie*".
- 17 - GILLIS Malcolm, H. PERKINS Dwight , ROEMER Michael, R. SNODGRASS Donald, "*Economie du développement*", Editions De Boeck & Larcier s.a., De Boeck Université, Paris Bruxelles 1998.
- 18 - GUILLAUMENT P., "*Economie de développement*", PUF, 1981.
- 19 - JEREZ G., "*Secret bancaire*", 2000.
- 20 - LAVIGNE Anne et POLLIN Jean Paul, "*Les théories de la monnaie*", Editions La Découverte, 1996.
- 21 - LEVEQUE François, "*L'économie de la réglementation*" Editions La Découverte, 1996.
- 22 - LOBEZ Frédéric, "*Finance, banque et marché du crédit*", PUF.
- 23 - MANKIW N. Gregory, "*Macroéconomie*", 3ème édition, Paris Bruxelles, 1999.
- 24 - MANKIW N. Gregory, "*Principe de l'économie*", éd. Nouveaux Horizons.
- 25 - MARCHAL Jean, « *Monnaie et Crédit* », Editions CUJAS, 3^{ème} édition, 1967.
- 26 - MARCHAL Jean, DURAND Huguette, "*Monnaie et Crédit*", 3ème édition, Editions Cujas.
- 27 - MOSCHETTO Bruno, ROUSSILLON Jean, "*La banque et ses fonctions*".
- 28 - RAJEMISION RAKOTOMAHARO, RASOAMANANA ANDRIAMIFIDY, "*Les contraintes de l'accès au financement pour un opérateur économique*", Décembre 1997, 40 pages.

- 29 - ROUACH M. et NIAULLEAU G., "*Contrôle de gestion bancaire et financière*", 4ème édition 2002.
- 30 - ROUYER G. et Choinel A., "*Banque et Entreprise*", Technique annuelle de financement, 3ème édition, 1996.
 - 3 - ROUYER G. et Choinel A., "*Marché financier*", 3ème édition, Editions DUNOD, 1996.
- 32 - RUFFINI Pierre S., "*Les théories monétaires, al pensée contemporaine*", Inédit, 1996.
- 33 - SCIALOM Laurence, "*Economie bancaire*", Editions La Découverte, Paris, 1981.
- 34 - VILIEU Patrick, "*Macroéconomie et l'investissement*", Collectin Repères, Edition La Découverte et Syros, Paris.
- 35 - WAITIEZ Jean Pierre, "*Le rôle des banques et des établissements financiers*", Editions DUNOD, 1969.

II – Mémoires

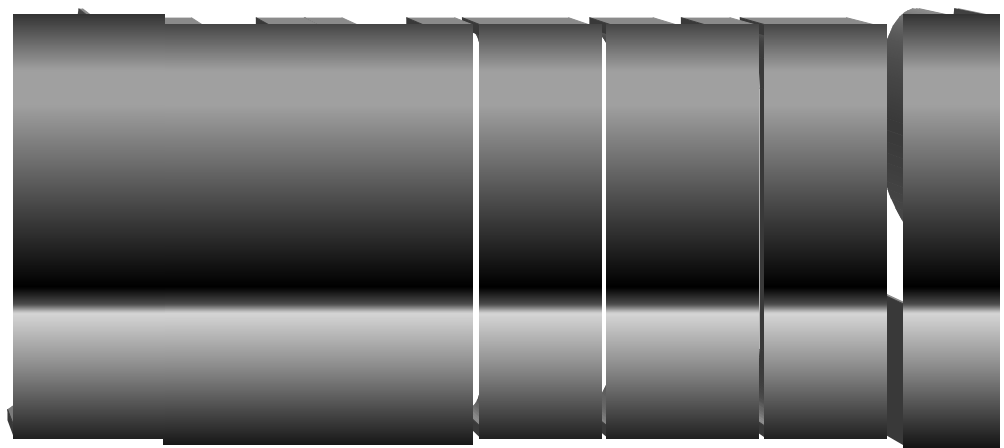
- 36 - RANAIVOMANANTSOA Tefy Nanahary, "*Diagnostic du système bancaire malgache*", 60 pages, 2005-2006.
- 37 - RAFANOMEZANTSOA Todimampionona, "*Les activités bancaires à Madagascar vers la fin du 20ème siècle et le début du 21ème siècle*", 2005-2006.
- 38 - RASOLOMANDIMBY Rivonirina, "*Développement du secteur bancaire malgache depuis 1975*", 58 pages, 2005-2006.
- 39 - RATSIMBA ANDRIAMILANDY Mihoby, "*Analyse concurrentielle et compétitivité dans le système bancaire malgache*", 62 pages, 2008-2009.

III – Etudes et rapports

- 40 - Rapports annuels de la Banque Centrale de Madagascar de 2005 à 2009.
- 41 - Bulletins de la Banque Centrale de Madagascar n°1 (novembre 2005) au n°13 (septembre 2009)
- 42 - « Madagascar : Le système financier à l'aube du XX^{ème} siècle », CEE – JFK School of government, novembre 2000.
- 43 - « Madagascar : Politique financière pour une croissance diversifiée », The World Bank, novembre 1993.
- 44 - Rapport économique et financier 2007-2008, INSTAT, octobre 2008.
- 45 - Situation économique au 1^{er} janvier 2008, INSTAT, mars 2009.
- 46 - Rapport économique et financier 2006-2007, INSTAT, octobre 2007.

IV – Web graphie

<http://www.neapolis.chez.com>
<http://www.accesbanque.mg>
<http://www.banque-centrale.mg>
<http://www.bni.mg>
<http://www.bfvsg.mg>
<http://www.boa.mg>
<http://www.bicm.mg>
<http://www.mcbmadagascar.mg>



- 1 – LES BANQUES TERRITORIALES**
- 2 – LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS**
- 3 – LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE**
- 4 – SITUATION DES BANQUES DE DEPOTS**
- 5 – LES CREANCES DES BANQUES SUR L'ECONOMIE**
- 6 – LES CREANCES SUR L'ECONOMIE**
- 7 – EVOLUTION DES DEPOTS A VUE PAR CATEGORIE DE DEPOSANTS**
- 8 – TAUX D'INTERET MOYENS PONDERES APPLIQUES PAR LES
BANQUES (année 2009)**
- 9 – ENCOURS BRUT DE CREDITS**
- 10 – CREDITS A LA CLIENTELE**
- 11 – EVOLUTION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT**
- 12 – EVOLUTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**
- 13 – EVOLUTION DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**
- 14 – REPARTITION DES DEPOTS PAR AGENT ECONOMIQUE**
- 15 – EVOLUTION DES DEPOTS EN ARIARY**

LES BANQUES TERRITORIALES

Décisions	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Sigle	Nombre d'agences
Arrêté n° 6832/88 du 20 décembre 1988	004/Ba/1989	23 mars 1989	Banque Malgache de l'Océan Indien	BMOI	10
Arrêté n° 922/91 du 19 février 1991	005/Ba/1991	19 décembre 1991	BNI Madagascar (ex- BNI – Crédit Lyonnais Madagascar)	BNI – Madagascar	26
Arrêté n° 3694/91 du 20 juin 1991	006/Ba/1992	28 décembre 1992	The Mauritius Commercial Bank (Madagascar) SA	MCB Madagascar	04
Arrêté n° 0476/95 du 10 février 1995	007/Ba/1998	28 janvier 1998	SBM Madagascar	SBM Madagascar	02
002/98-CSBF du 18 novembre 1998	008/Ba/1998	31 décembre 1998	BFV – Société Générale	BFV – SG	42
002/99-CSBF du 17 novembre 1999	009/Ba/1999	18 novembre 1999	Bank Of Africa Madagascar	BOA – Madagascar	60
002/00-CSBF du 23 juin 2000	010/Ba/2002	16 décembre 2002	Banque Industrielle et Commerciale de Madagascar [ex- Banque de la Solidarité Malgache(BSM), Compagnie Malgache de banque (CMB) et Banque Internationale Chine Madagascar]	BICM	03
020/06-CSBF du 12 décembre 2006	011/Ba/2007	1 ^{er} février 2007	AccèsBanque Madagascar	ABM	10
001/09-CSBF du 29 mai 2009	012/Ba/2009	25 novembre 2009	BGFI Bank Madagascar	-	-
012/2009-CSBF du 11 septembre 2009	013/Ba/2010	13 janvier 2010	Microcred Banque Madagascar	-	09

Source : résultats d'enquêtes auprès de la CSBF, septembre 2010.

LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Décisions	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Sigle
001/99-CSBF du 11 juin 1999	002/Ef/2000	4 juin 2000	Equibail Madagascar	-
001/02-CSBF du 12 décembre 2002	003/Ef/2003	7 mars 2003	Fonds de Garantie Malgache S.A.	-
002/2005 – CSBF du 01 juin 2005	005/Ef/2005	2 décembre 2005	Intercecam S.A.	INTERCECAM S.A.
005/2006-CSBF du 29 juin 2006	006/Ef/2005	28 août 2006	BNI – Leasing	-
001/2006-CSBF du 11 avril 2006	009/Ef/2007	7 décembre 2007	Business Partners International Madagascar SME Fund	-
013/2007-CSBF du 07 décembre 2007 modifiée par décision n°014/2009-CSBF du 10 décembre 2009	010/Ef/2008	18 juin 2008	Transfer Express	-
017/2008-CSBF du 23 décembre 2008	011/Ef/2009	20 mai 2009	Institution Financière Régionale de l'Anosy	IFRA

Source : résultats d'enquêtes auprès de la CSBF, septembre 2010.

LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Décisions	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Sigle
00006/2008-CSBF du 3 novembre 2008	01/IMF2/M/08	13 novembre 2008	Réseau OTIV de la DIANA IMF 2 mutualiste, Composé de l'Union des OTIV de la DIANA et des 5 OTIV affiliées	OTIV de la DIANA
00008/2008-CSBF du 3 novembre 2008 modifiée par 001/2010-CSBF du 14 avril 2010	03/IMF3/NM/08	13 novembre 2008	Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar IMF3 non mutualiste	SIPEM
00009/2008-CSBF du 3 novembre 2008 modifiée par 001/2010-CSBF du 14 avril 2010	03/IMF2/M/08	13 novembre 2008	Réseau OTIV Antananarivo IMF 2 mutualiste, composé de l'union des OTIV Antananarivo et de 09 OTIV affiliées	OTIV Antananarivo
00010/2008-CSBF du 3 novembre 2008	04/IMF2/M/08	13 novembre 2008	Réseau OTIV de la SAVA IMF 2 mutualiste, composé de l'Union des OTIV de la SAVA et de 4 OTIV affiliées	OTIV de la SAVA
00011/2008-CSBF du 3 novembre 2008	05/IMF3/NM/08	13 novembre 2008	Première Agence de Microfinance IMF 3 non mutualiste	PAMF
00004/2008-CSBF du 3 novembre 2008	07/IMF2/NM/09	29 janvier 2009	Vola Mahasoa S.A. IMF 2 non mutualiste	-
00013/2008-CSBF du 3 novembre 2008	08/IMF1/NM/09	9 février 2009	Mampita IMF 1 non mutualiste	-
00012/2008-CSBF	09/IMF2/NM/09	25 mars 2009	Mada Crédito IMF 1 non mutualiste	-
00003/2008-CSBF du 3 novembre 2008	10/IMF2/NM/09	20 mai 2009	Fanampiana Ivoarana S.A. IMF 2 non mutualiste	-
00005/2008-CSBF du 3 novembre 2008	11/IMF2/M/09	20 mai 2009	Mutuelle d'Épargne et de Crédit de l'INSCAE IMF 2 mutualiste	MECI
00007/2008-CSBF du 3 novembre 2008	12/IMF1/NM/09	20 mai 2009	Mamelaso Sarl IMF 1 non mutualiste	
004/09-CSBF du 29 mai 2009	13/IMF2/M/09	10 juin 2009	Réseau « OTIV Alaotra Mangoro » IMF 2 mutualiste, composé d'un organe central et de 5 caisses de base affiliées	-
005/09-CSBF du 29 mai 2009	14/IMF2/M/09	10 juin 2009	Réseau des OTIV Toamasina zone « littoral » IMF 2 mutualiste composé d'un organe central et de 13 caisses de base affiliées	-
006/09-CSBF du 29 mai 2009	15/IMF3/M/09	10 juin 2009	Coopératives d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuels IMF 3 mutualiste composé d'un organe centrale et de 8 caisses de base affiliées	CECAM
020/08-CSBF du 23 décembre 2008	16/IMF1/NM/09	22 juin 2009	ONG VAHATRA	-
018/08-CSBF du 23 décembre 2008	17/IMF3/NM/09	6 août 2009	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée-ACEP Madagascar	ACEP Madagascar
021/08-CSBF du 23 décembre 2008	18/IMF1/NM/09	6 août 2009	Crédit Épargne Formation	CEFOR
003/09-CSBF du 29 mai 2009	19/IMF1/NM/09	19 octobre 2009	Soahita	-
009/2009-CSBF du 17 août 2009	20/IMF1/NM/09	19 octobre 2009	Mutua Fide Microfinance	-
013/2009-CSBF du 19 octobre 2009	21/IMF2/M/09	20 octobre 2009	Réseau Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola. Composé de l'organe central Union FITIA et de 11 caisses affiliées	TIAVO

LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE (suite)

Décisions	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Sigle
016/08-CSBF du 23 décembre 2008	22/IMF2/M/09	3 novembre 2009	Mutuel de Mandrare	-
002/09-CSBF du 29 mai 2009	23/IMF1/NM/09	9 décembre 2009	Harmonisation pour la Réalisation d'un Développement Intégré	HARDI-FINANCE
010-2009-CSBF du 17 août 2009	24/IMF1/NM/09	12 janvier 2010	Tahiry lombonan'ny Tantsaha Eto Madagasikara	TITEM
011/2009-CSBF du 17 août 2009	25/IMF1/NM/10	16 mars 2010	Organisme Diocésain de Microcrédit	ORDIMIC
015/2009-CSBF du 18 décembre 2009	26/IMF1/NM/10	16 mars 2010	Vakinankaratra Tsimisaramianakavy	VATSY
016/2009-CSBF du 18 décembre 2009	En attente des conditions suspensives	-	AGRICRED	-

Source : résultats d'enquêtes auprès de la CSBF, septembre 2010.

SITUATION DES BANQUES DE DEPOTS (en milliards d'ariary)

AVOIRS	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
CREANCES SUR L'ECONOMIE	997,1	1 191,3	1 397,7	1 796,4
Crédits		1 182,7	1 390,4	1 779,5
Crédits à court terme	707,9	782,5	848,1	1 009,1
Particuliers	54,4	21,3	23,1	27,9
Entreprises privées	648,0	747,4	808,8	961,
Entreprises publiques	5,5	13,8	16,2	20,0
Crédits à moyen et long terme	282,0	400,3	542,3	770,4
Particuliers	83,5	148,5	208,6	252,6
Entreprises privées	195,1	245,3	324,8	513,5
Entreprises publiques	3,3	6,5	8,9	4,2
Autres concours	7,2	8,5	7,3	6,8

Source : Rapport annuel BCM, 2008.

LES CREANCES DES BANQUES SUR L'ECONOMIE

Rubriques	ENCOURS			VARIATION ANNUELLE			
	en milliards d'ariary			en milliards d'ariary		en pourcentage	
	2005	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Créances bancaires sur l'économie	997,1	1 191,3	1 397,7	194,2	206,4	19,5	17,3
Crédits à court terme	707,9	782,5	848,1	74,6	65,6	10,5	8,4
Particuliers	54,4	21,3	23,1	-33,1	1,9	-60,9	8,8
Entreprises privées	648,0	747,4	808,8	99,4	61,3	15,3	8,2
Entreprises publiques	5,5	13,8	16,2	8,3	2,4	150,9	17,4
Crédits à M.L.T	282,0	400,3	542,3	118,3	142,1	42,0	35,5
Particuliers	83,5	148,5	208,6	65,0	60,1	77,9	40,4
Entreprises privées	195,1	245,3	324,8	50,1	79,5	25,7	32,4
Entreprises publiques	3,3	6,5	8,9	3,1	2,5	93,8	38,3
Autres concours	7,2	8,5	7,3	1,3	-1,2	18,1	-14,1

Source : Rapport annuel BCM, 2007.

LES CREANCES SUR L'ECONOMIE

Rubriques	Encours			Variation annuelle			
	(en milliards d'ariary)			en milliards d'ariary		en pourcentage	
	2006	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Total créances sur l'économie	1 195,9	1 403,7	1 817,4	207,8	413,7	17,4	29,5
Créances bancaires sur l'économie	1 191,3	1 397,8	1 796,4	207,8	413,7	17,4	29,5
Crédits à court terme	782,5	848,1	1 009,1	65,6	161,0	8,4	19,0
Particuliers	21,3	23,1	28,0	1,9	4,8	8,8	20,8
Entreprises privées	747,4	808,8	961,1	61,3	152,4	8,2	18,8
Entreprises publiques	13,8	16,2	20,0	2,4	3,8	17,4	23,6
Crédits à M.L.T	400,3	542,3	770,4	142,1	228,0	35,5	42,0
Particuliers	148,5	208,6	252,6	60,1	44,0	40,4	21,1
Entreprises privées	245,3	324,8	513,5	79,5	188,7	32,4	58,1
Entreprises publiques	6,5	8,9	4,2	2,5	-4,7	38,3	-52,6
Autres concours	8,5	7,3	16,9	-1,2	9,6	-14,4	130,5
Créances de la Banque Centrale sur l'économie	4,6	4,7	5,0	0,1	0,3	3,1	6,8
Créances du Trésor sur l'économie (Lettres de change)	4,0	2,6	16,0	1,2	14,8	6 276,1	1 233,3

Source : Rapport annuel BCM, 2008.

EVOLUTION DES DEPOTS A VUE PAR CATEGORIE DE DEPOSANTS

Rubriques	Encours			Variation annuelle			
	(en milliards d'ariary)			en milliards d'ariary		en pourcentage	
	2006	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Ménages et particuliers	284,7	315,3	313,0	30,6	-2,2	10,7	-0,7
Entreprises privées	671,7	839,1	956,7	167,4	117,6	24,9	14,0
Entreprises publiques	67,5	70,7	67,8	3,1	-2,9	4,6	-4,1
Institutions financières non bancaires	19,3	11,9	7,9	-7,4	-4,0	-38,2	-33,9
Total dépôts à vue	1 043,2	1 237,0	1 345,4	193,7	108,4	18,6	8,8

Source : Rapport annuel BCM, 2008.

DIRECTION DU CREDIT

Taux d'interet moyens ponderes appliques par les banques
ANNEE : 2009

	JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET	
	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX
Taux de base	14,80	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00
I - CONDITIONS GENERALES														
A - TAUX DEBITEURS	6,83	41,32	9,20	40,43	6,81	40,68	6,73	40,56	6,74	40,55	7,41	40,55	7,41	40,49
At - Crédits aux entreprises - en MGA :														
Crédits à Court Terme	12,06	41,32	11,47	40,43	11,34	40,68	11,94	40,56	10,10	40,55	10,15	40,55	10,22	40,49
- Exempté de paiement commercial local	13,80	17,00	12,26	18,50	13,32	18,50	13,02	18,50	13,03	18,50	12,27	18,50	13,30	18,50
- Mobilisation de Créances sur l'étranger	15,02	15,02	14,50	14,50	14,48	14,48	14,11	14,11	13,70	15,00	13,58	13,58	13,83	13,83
- Mobilisation de Créances administratives	16,22	24,40	14,86	24,40	16,34	24,40	16,20	24,40	15,84	17,50	15,07	24,40	13,34	24,40
- Crédit garanti marchandises	13,27	41,32	13,23	40,43	13,23	40,68	13,31	40,56	12,31	40,55	12,33	40,55	11,30	40,49
- Crédit garanti produits	12,86	16,00	11,47	16,11	12,56	17,00	12,31	14,55	12,18	14,55	12,04	14,57	12,80	16,00
- Découvert	12,36	20,90	12,70	19,28	12,42	19,83	12,32	24,00	10,45	19,66	12,57	20,90	10,90	20,82
- Mobilisations de ventes à crédit	12,44	38,91	11,96	38,95	11,86	38,76	12,17	38,77	12,22	38,51	11,92	38,48	12,30	38,43
- Crédit de finance-valor	16,25	18,63	16,01	16,10	16,04	20,00	16,44	19,08	19,39	19,62	19,62	22,57	19,62	22,57
- Préfinancement de collecte de produits	12,06	17,90	11,92	17,68	11,34	18,11	11,94	18,14	11,04	17,81	11,90	17,41	14,32	17,48
- Autres crédits à court terme	14,56	18,50	14,58	18,50	15,09	18,50	14,67	18,90	10,10	17,50	10,15	17,50	10,22	17,50
Crédits à Moyen Terme	11,27	18,95	11,26	18,95	9,32	18,95	11,18	18,95	11,14	18,95	8,66	18,95	11,18	16,56
- Crédits à l'équipement	11,29	16,95	11,30	16,16	9,32	16,52	11,18	16,22	11,14	16,49	8,66	16,48	11,18	16,56
dont :- crédits aux entreprises	11,29	14,91	11,30	14,91	9,32	14,91	11,18	14,91	11,14	14,91	8,66	14,92	11,18	14,92
- crédits aux particuliers	14,75	18,95	14,79	16,16	14,67	16,52	14,67	16,22	14,81	16,40	14,92	16,48	14,59	16,56
- Non mobilisables	16,19	16,19	16,03	16,03	16,03	16,14	16,14	16,14	16,14	16,14	16,11	16,11	16,11	16,11
- Crédits à l'habitat	11,27	18,95	11,26	18,95	11,18	18,95	11,25	18,95	11,23	18,95	11,19	18,95	11,40	15,62
dont :- crédits aux promoteurs immobiliers					14,80	14,80								
- crédits aux particuliers	12,86	18,95	12,12	15,77	12,80	18,95	12,89	18,95	12,92	18,95	12,93	18,95	14,03	15,08
- Autres crédits à moyen terme	11,27	15,98	11,26	16,95	11,18	15,93	11,25	16,17	11,23	16,10	11,19	16,40	11,40	15,62
Crédits à Long Terme	6,83	16,41	9,20	16,16	6,81	16,95	6,73	16,95	6,74	16,95	7,41	16,95	7,41	16,95
- Crédits à l'équipement	9,48	16,00	9,20	16,00	8,42	16,00	10,00	16,00	10,00	16,00	8,45	16,00	10,00	16,00
dont :- crédits aux entreprises	9,48	14,90	9,20	14,90	8,42	14,90	10,00	14,90	10,00	14,90	8,45	14,90	10,00	14,90
- crédits aux particuliers														
- Non mobilisables	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
- Crédits à l'habitat	6,83	16,41	10,25	16,16	6,81	16,95	6,73	16,95	6,74	16,95	7,41	16,95	7,41	16,95
dont :- crédits aux promoteurs immobiliers														
- crédits aux particuliers	6,83	16,41	11,78	16,16	6,81	16,95	6,73	16,95	6,74	16,95	7,41	16,95	7,41	16,95
- Autres crédits à long terme	10,25	15,77	10,25	15,77	10,25	15,78	10,25	15,78	10,25	15,78	10,25	15,79	10,25	15,79

	JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUIN LETT	
	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX
II - TAUX CROISSANCE	0,00	10,15	0,00	10,15	0,00	10,38	0,00	10,47	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
III - DÉPENSES MOIS														
Dépense émise	0,00	2,71	0,00	1,17	0,00	2,27	0,00	2,08	0,00	2,07	0,00	1,98	0,00	1,98
Dépense à terme	4,18	10,15	4,10	10,15	4,50	10,38	4,50	10,47	4,50	10,00	4,50	10,00	4,50	10,00
- émise	4,18	9,19	4,10	9,21	4,50	9,99	4,50	9,49	4,50	9,99	4,50	9,99	4,50	9,78
Comptes émis	0,74	0,28	0,81	0,29	0,38	0,19	0,43	0,50	0,31	0,02	0,18	0,99	0,59	0,29
Comptes Taux	0,47	0,25	0,44	0,21	0,49	0,25	0,49	0,25	0,49	0,25	0,28	0,25	0,24	0,25
Taux à 3 ans	0,92	10,15	0,94	10,15	0,70	10,38	0,70	10,47	0,70	10,00	0,70	10,00	0,70	10,00
Mois de durée	0,50	0,88	0,50	0,18	0,50	0,48	0,50	0,50	0,50	0,25	0,50	0,48	0,57	0,48
Comptes émis	0,50	7,22	0,50	7,11	0,50	7,29	0,50	7,27	0,50	7,79	0,50	7,21	0,57	7,74
Comptes Taux	0,78	0,88	0,78	0,18	0,78	0,24	0,78	0,20	0,00	0,25	0,77	0,18	0,77	0,21
Taux à 3 ans	0,78	0,88	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,43	0,23	0,43	0,23	0,48	0,48
Rescous de 3 ans	2,78	0,88	2,50	0,88	2,50	0,90	2,50	0,90	2,50	0,90	2,50	0,99	2,50	7,00
- Coefficient de dépense														
- Coefficient de dépense à régime spécial	2,78	0,88	4,50	0,88	2,82	0,90	2,89	0,88	2,80	0,99	2,82	0,88	2,82	7,00
- Autres ressources			2,50	4,21	2,50	4,21	2,50	4,21	2,50	2,50	2,50	4,20	2,50	4,20
III - DÉPENSES ANNUELLES														
Dépense émise	0,23	0,80	0,15	0,81	0,00	1,00	0,27	1,00	0,21	1,00	0,18	1,00	0,08	1,11
Dépense à terme	0,25	2,88	0,25	2,88	0,15	2,88	0,25	2,88	0,12	2,07	0,12	2,07	0,22	1,80
- émise	1,66	2,25	0,40	1,77	0,15	1,77	0,40	1,48	0,40	1,47	0,40	1,39	0,40	0,98
Comptes émis	0,25	2,00	0,25	2,00	0,25	2,00	0,25	2,00	0,12	2,00	0,12	2,00	0,22	0,78
Comptes Taux	1,22	2,88	1,22	2,88	1,22	2,88	1,22	2,88	1,22	2,07	1,22	2,07	1,22	1,80
Taux à 3 ans	2,50	2,50	2,50	2,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,40	0,40
Mois de durée														
Comptes émis														
Comptes Taux														
Taux à 3 ans														
Rescous de 3 ans														
- Coefficient de dépense														
- Coefficient de dépense à régime spécial														
- Autres ressources														
III - COLLECTE														
Dépense émise	0,00	1,03	0,00	1,27	0,00	1,28	0,00	1,17	0,00	1,42	0,00	0,97	0,00	0,92
Dépense à terme	0,50	2,00	0,20	1,05	0,20	2,00	0,20	2,00	0,20	1,05	0,18	2,00	0,18	2,00
- émise	0,50	0,99	0,20	0,50	0,20	0,50	0,20	0,50	0,20	0,25	0,18	0,25	0,18	0,25
Comptes émis														
Comptes Taux	1,11	2,00	1,05	1,05	1,05	2,00	1,05	2,00	1,05	2,00	1,05	2,00	1,05	2,00
Taux à 3 ans														
Mois de durée														
Comptes émis														
Comptes Taux			2,00	2,00					1,50	1,50				
Taux à 3 ans														
Rescous de 3 ans														
- Coefficient de dépense														
- Coefficient de dépense à régime spécial														
- Autres ressources														

Source : Rapport annuel BCM, 2009.

ENCOURS BRUT DE CREDITS

Rubriques	En milliards d'ariary			Variation 2007-2008	
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008		
Court terme	812,9	888,7	1022,7	+134,0	+15,1%
Moyen terme	337,7	453,7	607,4	+155,7	+34,3%
Long terme	67,7	101,8	186,9	+85,1	+83,6%
TOTAL Crédit brut	1 218,3	1 444,2	1 819,0	+374,8	+25,9%

Source : Rapport annuel de la CSBF exercice 2008.

CREDITS A LA CLIENTELE

Rubriques	En milliards d'ariary			Variation 2007-2008	
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008		
Crédits bruts	1 218,3	1 444,2	1 819,0	+374,8	+25,5%
Dont :					
Créances saines	1 113,8	1 312,2	1 656,9	+344,7	+26,3%
Créances douteuses	104,5	132,0	162,1	+30,1	+22,8%

Source : Rapport annuel de la CSBF exercice 2008.

EVOLUTION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Rubriques	En milliards d'ariary			Variation 2007-2008	
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008		
Créance commerciale <i>dont :</i>	109.1	144.0	146.4	+2.4	+1.7
F1	81.3	106.3	99.8	-6.5	+6.1%
F3	8.2	7.9	11.9	+4.0	+51.3%
F7	19.6	29.8	34.7	+4.9	+6.3%
F2	19.4	27.5	21.4	-6.1	-22.3%
Crédits de trésorerie <i>dont :</i>	667.9	682.3	803.0	+120.7	+17.7
F4	80.3	88.9	104.2	+15.2	+17.2%
F5	107.0	119.9	107.4	-12.5	-10.4%
F6	282.8	385.1	488.7	+103.6	+26.9%
F8	4.4	2.4	4.1	+1.7	+70.2%
F9	28.2	17.7	21.9	+4.2	+23.3%
A moyen et long terme	65.1	68.2	76.9	+8.5	12.5%
Crédit de fonctionnement	796.4	853.8	970.8	+117.0	+13.7%

Source : Rapport annuel de la CSBF exercice 2008.

EVOLUTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Rubriques	En milliards d'ariary			Variation 2007-2008	
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008		
Crédits d'équipement	167.0	265.5	413.3	+147.8	+55.7%
Dont :					
Crédit Brut	4.1	9.8	16.4	+6.6	+68.1%
Crédit d'immobilisation	142.0	187.7	259.9	+72.2	+38.5%
Crédit d'investissement	309.0	453.2	673.2	+220.0	+48.6%

Source : Rapport annuel de la CSBF exercice 2008.

EVOLUTION DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Rubriques	En milliards d'ariary			Variation 2007-2008	
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008		
Dépôts	2 169,2	2 621,6	3 188,3	+ 566,7	+ 21,6%
Crédits bruts	1 218,3	1 444,2	1 819,0	+ 374,8	+ 25,9%
SOLDE	950,9	1 177,4	1 369,3	+ 191,9	+ 19,3%

Source : Rapport annuel de la CSBF exercice 2008.

REPARTITION DES DEPOTS PAR AGENT ECONOMIQUE

Rubriques	En pourcentage			Variation en point
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	
Particuliers	25,0%	23,8%	21,5%	- 2,3
Entreprises privées	37,4%	38,5%	35,5	-3,0
Secteur public	16,4%	18,1%	23,4%	+5,3
Divers	17,4%	16,4%	16,0%	-0,4
Non résidents	2,3%	1,9%	2,5%	+0,6
Bon de caisse	1,5%	1,3%	1,1%	-0,2

Source : Rapport annuel de la CSBF exercice 2008.

EVOLUTION DES DEPOTS EN ARIARY

Rubriques	En milliards d'ariary			Variation 2007-2008	
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008		
Encours total	1 618,2	2 065,6	2 518,4	+ 452,8	+ 21,9%

Source : Rapport annuel de la CSBF exercice 2008.

2.1.4.3. L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES	30
2.2. LES PRODUITS FINANCIERS DU SECTEUR BANCAIRE ET LEURS RÔLES DANS L'ECONOMIE	31
2.2.1. LES DEPÔTS.....	32
2.2.1.1. LES DEPOTS BANCAIRES	32
2.2.1.2. ILLUSTRATION : CAS DE L'ACCESBANQUE MADAGASCAR	33
● Compte à vue.....	33
● Compte épargne « TOKY »	33
● Dépôt à terme	33
2.2.2. LES CREDITS.....	34
2.2.2.1. GENERALITES SUR LES CREDITS	34
2.2.2.2. LES THEORIES RELATIVES AUX CREDITS.....	35
● Le rationnement du crédit.....	35
● Le rôle des garanties.....	36
2.3. LA SITUATION DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE MADAGASCAR EN 2009.....	37
2.3.1. LES RESSOURCES.....	37
2.3.2. LES EMPLOIS.....	38
II ^{ème} Partie : APPROCHE ANALYTIQUE	42
Chapitre 3 : ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CREDIT BANCAIRE DANS L'ECONOMIE MALGACHE :2005-2009.....	42
3.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION GLOBALE DU CREDIT BANCAIRE	42
LA SITUATION A FIN DECEMBRE 2005 PAR RAPPORT A FIN DECEMBRE 2004	42
LA SITUATION A FIN JUIN 2006 PAR RAPPORT A FIN DECEMBRE 2005	43
LA SITUATION A FIN SEPTEMBRE 2007 PAR RAPPORT A FIN DECEMBRE 2006.....	43
LA SITUATION A FIN SEPTEMBRE 2008 PAR RAPPORT A FIN DECEMBRE 2007.....	44
LA SITUATION AU TROIS PREMIERS SEMESTRES DE 2009 PAR RAPPORT A CEUX DE 2008.....	45
3.2. ANALYSE DE L'EVOLUTION PAR NATURE ET PAR DESTINATION DU CREDIT BANCAIRE	45
3.2.1. L'EVOLUTION DU CREDIT DE FONCTIONNEMENT.....	46
3.2.2. L'EVOLUTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	48
3.3. L'EVOLUTION DES TAUX BANCAIRES EN 2009 PAR RAPPORT A 2008	51
3.3.1. LES TAUX DEBITEURS.....	51
3.3.2. LES TAUX CREDITEURS	53
Chapitre 4 : LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE L'OCTROI DE CREDIT BANCAIRE.....	55
4.1. LE CREDIT BANCAIRE STIMULE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	55
4.2. LE CREDIT BANCAIRE GENERE L'INFLATION	56
4.3. ANALYSE FFOM ET RECOMMANDATIONS	58
4.3.1. FORCES – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES.....	58
● Forces.....	58
● Faiblesses.....	59
● Opportunités.....	60
● Menaces	61
4.3.1. RECOMMANDATIONS.....	62
CONCLUSION.....	66
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	69
ANNEXES	

Nom : HARIMONJANANTENAINA
Prénom : Félicie
Titre : LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE PAR LE CREDIT BANCAIRE :
CAS DE MADAGASCAR DE 2005 A 2009
Nombre de pages : 68 pages
Tableaux : 5
Graphiques : 17

Résumé

A Madagascar, le secteur bancaire est l'un des principaux moteurs de la croissance économique en mobilisant les capitaux provenant principalement des épargnes intérieures privées et en finançant les activités économiques par les crédits. Les banques malgaches sont des partenaires financiers de proximité, au service du développement socio-économique. Elles répondent aux besoins de court et de moyen terme du secteur privé ; elles fournissent une large gamme de produits financiers à la majorité de la population et instaurent un partenariat fiable et privilégié avec les investisseurs. Par le biais de l'octroi de crédits d'investissement et de crédit de fonctionnement, les banques contribuent au financement de la production en orientant ces crédits dans le secteur productif. De ce fait, le crédit bancaire rend possible toute activité génératrice de revenu. La présence des banques, en rendant plus efficace l'allocation des ressources entre prêteurs et emprunteurs, est un moyen de stimuler la croissance. En dépit des réformes déjà entreprises, le secteur financier malgache, dominé par les banques malgré l'arrivée des institutions de microfinance, n'a pas encore pu se libérer de toutes les contraintes qui freinent l'épanouissement du secteur privé. Les crédits à l'économie n'ont pas sensiblement augmenté ces dernières années. Si en fin décembre 2005, ils s'élevaient à 997,1 milliards d'Ariary, pour s'établir à 1 796,4 milliards d'Ariary en 2008, et n'ont progressé que de 103,0 milliards d'Ariary (5,7%) pendant les trois premiers trimestres de 2009. Le secteur financier malgache, encore à un stade embryonnaire, privilégie plutôt les financements courts, en n'offrant que très peu de financement à moyen et à long terme. Des mesures importantes doivent être prises pour restructurer le système bancaire en particulier et le système financier en général. Toutefois, le faible niveau de l'épargne, le sous-développement des marchés de capitaux font qu'une grande partie des besoins de financement reste insatisfaite.

Mots-Clés : épargne, investissement, système financier, intermédiaire financier, mobilisation de l'épargne, réglementation, réserve, propension à épargner, accumulation du capital, marchés financiers, taux d'intérêt débiteurs, taux d'intérêt créditeurs, efficacité/stabilité, dépôts, création monétaire, compensation des virements, destruction monétaire, monétisation, plafonds de réescompte, réserves obligatoires, *open market*, asymétrie d'information, sélection adverse, aléa moral garantie, taux de bancarisation, politique sélective de crédit, politique d'encadrement de crédit.

Encadreur : Monsieur ANDRIAMASIVÉLO Jean Christophe

Adresse de l'auteur : Cité Fort-Voyron, bâtiment 1, logement 2, Antananarivo 101.